

FIFTY-FOURTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Monday, 12 May 1947, at 11 a.m.*

Chairman: MR. L. B. PEARSON (Canada).

11. Continuation of the discussion on constituting and instructing a special committee to prepare for the consideration of the question of Palestine at the second regular session (document A/C.1/136)

The CHAIRMAN: The Committee will recall that on Saturday it appointed a Sub-Committee, Sub-Committee 6, which was the old Sub-Committee 6 with two or three additional members, for the purpose of examining the various proposals which had been submitted to the Committee, with regard to terms of reference, in the hope that the Sub-Committee might report an agreed text on which the Committee could take a decision.

The Sub-Committee met on Saturday afternoon and had a long and vigorous discussion of the various proposals which were before it. It was not possible at that meeting to agree unanimously on a single text covering all paragraphs of all the proposals which had been submitted. However, considerable agreement was reached and, where agreement could not be reached, alternative texts were reported.

You will find the results of the meeting in document A/C.1/171, "Report of Sub-Committee 6 on the terms of reference for the special committee on the question of Palestine". If you study that report, you will notice that certain proposals made by delegations have been dropped. Some of them were dropped because of the discussion we had in the Sub-Committee; others were dropped—and I am thinking particularly, in this connexion, of one or two proposals made by the representative of Iraq—because they were considered unnecessary or already covered by paragraphs which appear in the document before you.

I think it might save time later if I made one or two general observations concerning some points that arose in connexion with this report.

In the first place, I would refer to paragraph 4. It reads: "The special committee shall conduct investigations in Palestine . . ." That is not to be understood as meaning that the special committee of inquiry shall not conduct investigations in other places if it so desires; but wherever it may conduct investigations, Palestine must be included.

When we come to paragraphs 5, 6 and 7, you will note that there are alternative proposals. At the proper time, I shall suggest how we might

CINQUANTE-QUATRIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le lundi
12 mai 1947, à 11 heures.*

Président: M. L. B. PEARSON (Canada).

11. Suite de la discussion relative à la création d'une commission spéciale chargée de préparer l'examen de la question palestinienne par l'Assemblée générale lors de sa deuxième session ordinaire et au mandat de cette commission (document A/C.1/136)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La Commission se rappellera qu'elle a nommé samedi une Sous-Commission, la Sous-Commission 6, qui est l'ancienne Sous-Commission 6 augmentée de deux ou trois membres, et l'a chargée d'examiner les diverses propositions soumises à la Commission, relatives au mandat à donner à la commission spéciale. L'espoir avait été exprimé que cette Sous-Commission pourrait parvenir à un accord et présenter un texte permettant à la Commission de prendre une décision.

La Sous-Commission s'est réunie samedi après-midi et a longuement et vigoureusement discuté les diverses propositions. Au cours de cette réunion, il n'a pas été possible d'arriver à un accord unanime sur un texte unique embrassant tous les paragraphes de toutes les propositions présentées. Cependant, l'accord s'est fait sur un grand nombre de points et, chaque fois qu'il n'a pu se réaliser, la Sous-Commission a présenté des variantes.

Le résultat de la réunion est consigné dans le document A/C.1/171, "Rapport de la Sous-Commission 6 sur le mandat de la commission spéciale pour la question palestinienne". Si vous étudiez ce rapport, vous remarquerez que certaines propositions faites par les délégations ont été éliminées. Certaines d'entre elles ont été écartées à la suite de la discussion qui eut lieu au sein de la Sous-Commission; d'autres l'ont été — et je fais particulièrement allusion à une ou deux propositions du représentant de l'Irak — parce qu'on les a trouvées inutiles, ou parce qu'elles étaient déjà exprimées par certains paragraphes du document qui est devant vous.

Nous gagnerons, je crois, du temps par la suite, si je présente dès maintenant une ou deux observations d'ordre général concernant certaines questions qui ont été soulevées à l'occasion de ce rapport.

Avant tout, je voudrais me reporter au paragraphe 4. En voici le texte: "La commission spéciale procédera à des enquêtes en Palestine . . ." Ce texte ne doit pas être interprété comme voulant dire que la commission spéciale d'enquête ne devra pas procéder à des enquêtes ailleurs qu'en Palestine, si tel est son désir; il signifie que la Palestine doit être comprise dans les territoires sur lesquels porteront ces enquêtes.

Les paragraphes 5, 6 et 7, vous le remarquerez, contiennent des variantes. Je me permettrai de suggérer, en temps opportun, la mé-

deal with these alternative proposals in order to ascertain the sense of the Committee in respect to them. In connexion with paragraphs 6 (a) and 6(b), you will note that these are minority paragraphs from the Sub-Committee because the majority of the members of the Sub-Committee considered them unnecessary and were in favour of the omission of both texts or any reference to this matter in the report.

I would express the hope that as we are now entering the third week of our work here, and the date of 15 August or 1 September, on which the special committee of inquiry will have to report is rapidly approaching, we may be able to take a decision in respect of this matter during the day. We have already debated all these points at some length, and I should think it might be possible to come to a decision today in respect of the terms of reference. After that decision, we shall proceed with the discussion and decision on the next phase of our terms of reference, the composition of the committee.

The discussion this morning will be on document A/C.1/171. However, before it begins, I should announce to the Committee that I have had a request from the Jewish Agency to make a further statement or statements. Its representatives wish to answer the questions that have been submitted to them and to deal once more with the terms of reference of the special committee. In connexion with the answers to the questions, I would hope that they may be received by the members of the Committee for their information and guidance in their vote, but that they do not touch off another general debate on substance. If we do that, we might be here for many days.

After the representatives of the Jewish Agency are heard, I hope we shall be able to receive the answers to the questions addressed to the Arab Higher Committee. Then we can go ahead, I suggest, and decide about this document A/C.1/171.

Before proceeding further, however, I have had requests to speak from the representative of Argentina and from the representative of Nicaragua.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): With regard to the functions of the investigating committee, the Argentine delegation wishes to point out that its original proposal contained all the points included in working paper A/C.1/171, prepared by the Sub-Committee, and now before the First Committee of the Assembly.

Allow me to point out also that in our original proposal these points were very fully and clearly expressed. I am very much afraid that approval of document A/C.1/171 may result in some restriction of the work of the investigating committee; if that happens we hereby disclaim responsibility for it.

thode à suivre pour connaître l'opinion des membres de la Commission sur ces variantes. Les paragraphes 6 a) et 6 b) ont été proposés par la minorité de la Sous-Commission; la majorité des membres estimait en effet qu'il était inutile de les faire figurer au rapport.

Comme nous entrons maintenant dans la troisième semaine de nos travaux, et que les dates du 15 août ou du 1er septembre, auxquelles la commission spéciale d'enquête devra présenter son rapport, approchent à grands pas, je me permets d'exprimer l'espoir que nous parviendrons, avant ce soir, à prendre une décision. Nous avons déjà discuté assez longuement tous les aspects de notre sujet, et j'estime qu'il doit être possible d'arriver aujourd'hui à une décision sur la question du mandat. Ceci fait, nous passerons à la discussion et au vote du point suivant de notre mandat, qui est relatif à la composition de la commission.

Ce matin, notre discussion portera sur le document A/C.1/171. Cependant, avant d'ouvrir le débat, je dois annoncer à la Commission que l'Agence juive demande à être entendue de nouveau. Ses représentants désirent répondre aux questions qui leur ont été posées et revenir sur la question du mandat à donner à la commission spéciale. J'espère que les membres de la Commission voudront bien écouter les réponses pour leur information personnelle et pour l'orientation de leur vote, mais qu'il ne sera pas nécessaire, à l'occasion de ces réponses, d'entamer une nouvelle discussion sur le fond de la question; s'il en était ainsi, nous devrions rester encore longtemps ici.

J'espère qu'après avoir entendu les représentants de l'Agence juive, nous pourrions recevoir les réponses aux questions adressées au Haut Comité arabe. Nous pourrions alors aller de l'avant et prendre une décision sur le document A/C.1/171.

Toutefois, avant de continuer, je vous informe que les représentants de l'Argentine et du Nicaragua m'ont demandé la parole.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): La délégation de l'Argentine tient à faire constater, en ce qui concerne les attributions de la commission d'enquête, que sa proposition originale comprenait tous les points contenus dans le document de travail A/C.1/171 préparé par la Sous-Commission et soumis à l'heure actuelle à l'examen de la Première Commission de l'Assemblée.

Permettez-moi, en outre, de faire remarquer que notre proposition présentait ces points sous la forme la plus complète et la plus claire. Je crains fort que le fait d'approuver le document A/C.1/171 n'ait comme conséquence de limiter dans une certaine mesure la tâche de la commission d'enquête; s'il en était ainsi, nous tendrions dès maintenant à déclinier toute responsabilité.

As you will readily understand, I do not wish to challenge the representatives' exercise of their right to make new proposals and to suggest amendments. I only wish to place on record my view that the method which we proposed for determining the powers of the investigating committee was more suitable because, without ignoring the political aspects of the problem, it gave expression to these powers in broad, fair and humanitarian terms which conformed with the purposes and principles of our Charter.

I had occasion to emphasize this fact in the Sub-Committee when I referred to the suggestions of all or almost all the members, who whilst stating that their intention was to give the widest powers to the investigating committee, in practice tended to restrict and limit those powers by enumerating the committee's duties.

In my opinion any enumeration of duties was unnecessary, since anything not mentioned was implicitly excluded, or at least it could with justification be claimed to be excluded.

Our original proposal, (document A/C.1/149), stated that "the investigating committee should have the widest powers both to ascertain and to record the facts and to make recommendations, should hear the United Kingdom as the mandatory Power, a representative of the Arabs resident in Palestine, one of the Jewish representatives in Palestine and a representative of the Jewish Agency.

It is true that the above has been included in the first paragraph of document A/C.1/171 but other functions are also enumerated:

1. To investigate all questions relevant to the problem of Palestine;
2. To receive and examine written or oral testimony, whichever it may consider appropriate in each case, from the mandatory Power, from representatives of the population of Palestine, from Governments and from such organizations and individuals as it may deem necessary;
3. To be guided by the principle that independence for the people of Palestine should be the ultimate purpose of any plan for the future of that country.

All these additional functions are included in our original proposal. I emphasized the width of its terms in the speech I made when submitting it at the forty-eighth meeting. I said on that occasion that the widest powers should be given, without any limitation, not only to gather information and to record facts, but also to present solutions, including among them the *status quo* and the independence of Palestine.

My statements today, in addition to exempting us from responsibility in the event of later difficulties, may also serve to explain our attitude

On comprendra sans difficulté que je ne prétends pas contester le droit dont les divers représentants ont usé pour faire de nouvelles propositions et présenter des amendements. Je désire seulement préciser que la méthode que nous avons choisie pour définir les attributions de la commission d'enquête s'adaptait mieux aux circonstances, car, sans méconnaître les aspects politiques du problème en discussion, elle les renfermait dans des formules larges, justes et humaines, inspirées des principes et des buts de la Charte qui nous régit.

J'ai eu l'occasion de signaler ce fait devant la Sous-Commission, lorsque j'ai fait allusion aux déclarations de tous ou presque tous ses membres qui, tout en se déclarant partisans d'accorder les pouvoirs les plus étendus à la commission d'enquête, agissaient pratiquement de façon à les réduire et à les limiter en énumérant les diverses attributions qu'ils désiraient lui conférer.

A mon avis, toute énumération était superflue, puisque ce qui n'était pas énuméré était implicitement exclu; du moins, on pouvait prétendre, avec une apparence de fondement, que c'était exclu.

Notre proposition primitive (document A/C.1/149) disait que la commission d'enquête devrait disposer des pouvoirs les plus étendus, tant en vue de s'assurer des faits et de les enregistrer que pour faire des recommandations; elle devrait entendre le Royaume-Uni en tant que Puissance mandataire, un représentant des Arabes résidant en Palestine, l'un des représentants des Juifs de Palestine et un représentant de l'Agence juive.

Certes, on a inclus cela dans le premier paragraphe du document A/C.1/171, mais, ensuite, on a énuméré des attributions telles que:

1. Enquêter sur toutes les questions relatives à la question palestinienne;
2. Recevoir et examiner les témoignages oraux ou écrits, selon que la commission le jugera convenable dans chaque cas, émanant de la Puissance mandataire, des représentants de la population de la Palestine, de Gouvernements et de toutes autres organisations et personnes, si la commission le juge nécessaire;
3. S'inspirer du principe que tout plan concernant l'avenir de la Palestine doit avoir comme but ultime l'indépendance de la population de ce pays.

Toutes ces attributions réunies sont comprises dans notre proposition originale. J'avais d'ailleurs souligné, dans mon discours de présentation, à la quarante-huitième séance, à quel point cette proposition était large. J'avais dit alors que la commission devrait disposer des pouvoirs les plus étendus, sans aucune limitation, non seulement pour recueillir des informations et enregistrer des faits, mais aussi pour présenter des solutions, parmi lesquelles le maintien du *statu quo* ou la proclamation de l'indépendance de la Palestine.

Mes déclarations d'aujourd'hui ont pour but non seulement de décliner notre responsabilité en cas de difficultés ultérieures, mais aussi d'ex-

now in this Committee and later in the General Assembly.

That is to say, we shall abstain from voting or vote against certain formulas which seem to us premature and liable to be interpreted as a prejudgment before the results of the investigating committee's work are known. We shall do so on the grounds that we consider the simple formula we proposed was strictly impartial and better suited to the difficult circumstances of the problem.

In conclusion, and as proof of the wisdom of what I have said, I wish to inform you that we have received a telegram from the Jewish associations in Argentina requesting that the points to be considered should include the Balfour Declaration and the way in which it has been applied, and the position of displaced persons in European camps, on the grounds that the Declaration was ratified by the fifty-two member States of the League of Nations and that displaced persons should have free entry into Palestine.

As you know, both those claims were energetically opposed here and in the Assembly on the grounds that they were contrary, first, to the Covenant of the League of Nations, and second, to the terms of our Charter. How is it possible, then, to grant this request without being suspected of partiality or prejudice? Both points are covered, however, by the "wide powers" which the Argentine delegation proposed to grant to the investigating committee and which happily have been granted it by document A/C.1./171, even though in a form which led the Argentine delegation to place on record the above comments.

Our attitude to document A/C.1./171 and to the above-mentioned telegram is thus justified.

At the regular session in September when the investigating committee has collected all the necessary information upon which to judge the case, we shall make our decision. I think that is all I have to say today.

Mr. MARTÍNEZ-LACAYO (Nicaragua) (*translated from Spanish*): With the intention of speeding up the work of the United Nations General Assembly, the Nicaraguan delegation proposed the appointment of Sub-Committee 6, which has been good enough to prepare the proposals now before us.

In the face of all the differences of opinion here, the Nicaraguan delegation, in spontaneous expression of its regard for democracy and peace, has maintained and will continue to maintain by every means in its power the principle of absolute impartiality, respecting no other criterion but that of universal justice in expressing its opinion and in voting.

pliquer notre attitude à l'heure actuelle, au sein de cette Commission et, par la suite, devant l'Assemblée.

Nous nous abstiendrons donc, ou nous voterons contre certaines formules qui nous paraissent prématurées et qui pourraient être interprétées comme une façon de préjuger la question avant que les résultats des travaux de la commission d'enquête soient connus. Et cela, parce que nous prétendons que la formule simple que nous avons proposée était strictement impartiale et mieux adaptée aux circonstances difficiles dans lesquelles ce problème nous a placés.

Pour terminer, et pour fournir une preuve évidente de ce que je viens d'avancer, je désire faire connaître que nous avons reçu des associations juives d'Argentine, un télégramme où l'on nous demande de faire figurer, parmi les questions à étudier, la Déclaration Balfour, la façon dont elle a été appliquée, et la situation des personnes internées en Europe dans les camps de concentration. Cette demande se fonde sur le fait que la Déclaration Balfour a été ratifiée par les cinquante-deux nations qui composaient la Société des Nations, et sur la thèse que les personnes internées doivent avoir libre entrée en Palestine.

Or, ces deux thèses ont été énergiquement combattues ici et au sein de l'Assemblée. La première a été qualifiée de contraire au Pacte de la Société des Nations, et la seconde, aux termes de la Charte qui nous régit. Comment pourrions-nous, dans ces conditions, accéder à la demande qui nous est faite sans être soupçonnés de partialité ou de préjugé? Et cependant, ces deux thèses sont contenues dans les "pouvoirs étendus" que la délégation de l'Argentine a proposé d'accorder à la commission d'enquête, et qui lui sont, heureusement, consentis par le document A/C.1./171, bien que sous une forme qui a motivé la déclaration que nous venons de faire.

Notre attitude à l'égard du document A/C.1./171 et du télégramme que je viens de mentionner est donc justifiée.

Nous nous prononcerons à la session ordinaire de septembre, lorsque la commission d'enquête nous aura soumis tous les éléments qui nous permettront de le faire. Je crois avoir dit, pour l'instant, tout ce que j'avais à déclarer aujourd'hui.

M. MARTÍNEZ-LACAYO (Nicaragua) (*traduit de l'espagnol*): Dans l'intention de donner une impulsion efficace à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation du Nicaragua a proposé la constitution de la Sous-Commission 6 qui a eu l'obligeance d'élaborer la proposition que nous avons sous les yeux.

Devant tous les conflits qui se sont fait jour ici, la délégation du Nicaragua, dans une manifestation spontanée de son amour pour la démocratie et la paix, a soutenu et soutiendra, par tous les moyens en son pouvoir, le principe de l'impartialité absolue; elle n'est guidée, dans l'expression de son opinion et dans son vote, que par le seul principe de la justice universelle.

With this as its attitude, and in order to expedite the work in view of the shortness of time between now and 16 September 1947 when the United Nations General Assembly is to consider and give its verdict on the Palestine situation, the Nicaraguan delegation urges the Chairman to indicate the precise procedure to be followed from now onwards in considering and voting the proposals prepared by Sub-Committee 6.

The Nicaraguan delegation takes the liberty of suggesting that we should deal with each point separately, either accepting, rejecting or amending it, with as little speech-making as possible, so that we may speedily reach an understanding and so give manifest proof of the desire—which undoubtedly the majority of us feel—to achieve complete peace for Palestine and its inhabitants, and bring to an end the serious disturbances in the Holy Land by civilized and peaceful means.

Voicing the feelings of its own people, the Nicaraguan delegation denounces the right to use force and violence to acquire or maintain territory and impose sovereignty.

Let us maintain our devotion to peace and equal rights for all members of the international community and let us strive to attain racial harmony among all peoples of the earth.

The CHAIRMAN: In reply to the representative of Nicaragua, the procedure which I was going to suggest a few minutes ago was that we should hear delegations this morning and the representative of the Jewish Agency. We must also obtain a reply to the questions addressed to the Arab Higher Committee. I am informed its representatives will have that reply at three o'clock. I would suggest that immediately after the reply to the questions from the Arab Higher Committee, we proceed to vote on this document paragraph by paragraph, with a minimum of further discussion. That, however, is for the Committee to decide.

General ROMULO (Philippine Republic): I should like to say a few words concerning the draft resolution, together with the alternative texts of some of the articles which the Sub-Committee is presenting for the consideration of the full Committee this morning.

In the first place, my delegation highly appreciates the decision of the Sub-Committee last Saturday to use the Philippines' consolidated draft resolution as the basis of discussion of the terms of reference of the special committee of inquiry. We should feel most gratified, indeed, if in this manner we have facilitated the reconciliation of differing or conflicting points of view and the presentation of a draft on which we shall be able to vote.

My second object is to testify before this Committee to the conciliatory atmosphere

Cette attitude sans équivoque fait que la délégation du Nicaragua, afin d'accélérer les travaux, et considérant le peu de temps qui nous sépare du 16 septembre 1947, date à laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies examinera la situation de la Palestine et se prononcera à son sujet, demande respectueusement au Président d'indiquer d'une manière précise la méthode à suivre, à partir d'aujourd'hui, pour examiner les propositions élaborées par la Sous-Commission 6 et pour se prononcer à leur sujet.

La délégation du Nicaragua se permet de proposer de considérer ce texte paragraphe, par paragraphe, et, que nous acceptions ceux-ci, que nous les repoussions ou que nous leur apportions des amendements, de nous abstenir le plus possible de manifestations oratoires, de façon à arriver à un accord rapide et juste; nous donnerons ainsi une preuve évidente de notre désir, qui est sans doute celui de la majorité des membres ici présents, de voir régner une paix et une tranquillité absolues en Palestine et parmi ses habitants, et d'user de moyens civilisés et pacifiques pour mettre un terme au grave conflit qui a surgi en Terre Sainte.

La délégation du Nicaragua, interprétant les sentiments des Nicaraguayens, dénie le droit à la force et à la violence pour acquérir ou conserver des territoires, et y imposer sa souveraineté.

Maintenons notre attachement à la paix et à l'égalité des droits des membres de la communauté internationale, et rendons possible la coexistence harmonieuse des races chez tous les peuples du monde.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Pour répondre au représentant du Nicaragua, je dirai que j'allais proposer, il y a quelques minutes, d'entendre ce matin les délégations et le représentant de l'Agence juive. Nous devons également recevoir la réponse aux questions adressées au Haut Comité arabe. J'apprends que ses représentants seront prêts à la donner à 15 heures. Je proposerais qu'immédiatement après l'avoir reçue nous mettions ce document aux voix, paragraphe par paragraphe, avec le moins de discussion possible. C'est, cependant, à la Commission qu'il appartient d'en décider.

Le général ROMULO (République des Philippines) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais dire quelques mots sur le projet de résolution, ainsi que sur les variantes à certains paragraphes, que la Sous-Commission présente ce matin à l'examen de la Commission.

Je dirai tout d'abord que ma délégation apprécie hautement la décision prise samedi dernier par la Sous-Commission, d'utiliser le projet de résolution refondu présenté par les Philippines, comme base de discussion du mandat de la commission spéciale d'enquête. Nous nous estimons très honorés d'avoir ainsi facilité la conciliation de vues divergentes ou opposées, et permis de présenter aujourd'hui un projet susceptible d'être mis aux voix.

Le second but de mon intervention est de témoigner devant cette Commission de l'atmosphère

which prevailed over the deliberations of the enlarged Sub-Committee. Without intending criticism of the press reports of our meeting, I must say that the seeming emphasis upon the conflicts among the members of the Committee, especially among certain big Powers, does not do justice to the spirit of moderation and conciliation which has so greatly facilitated our work during the last few days.

I make special reference to this spirit of conciliation because I feel it has not received the praise and publicity it deserves, and I hope it will continue to abide with us until the end of our labours.

The press and radio, I am sure, want to help us get on with our tasks. They can do so effectively by playing up the area of agreement which is continually expanding and playing down for a while the so-called conflicts among certain Powers.

The CHAIRMAN: I might echo what the representative of the Philippines has just said about the meeting last Saturday afternoon. It was a most amiable and conciliatory, as well as a very frank meeting. There was no indication of any kind that we were not all trying to work together to produce a document on which the Committee could agree.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I have read with interest the paper presented by the Sub-Committee with regard to the terms of reference together with the alternative texts it contains, and I am sorry to say I do not find in it any explicit or definite recommendation for the realization of independence for Palestine as soon as possible.

The Syrian delegation has said repeatedly that the termination of the mandate and the independence of Palestine should be the objective of any inquiry, investigation, or study of the subject. We do not object to any of the forms or methods of this study. We shall help in all its operations as long as it is directed towards that end. But while the principle of independence is unanimously admitted by all the members of the Committee, we find that some delegations are unwilling to include in the terms of reference an imperative clause to that effect.

One may fail to understand the motive for this hesitation, but when we consider the Zionist programme as explained boldly and clearly by the spokesman of the Jewish agency here, the motive for deferring independence indefinitely becomes obvious. The representatives of the Agency wish that continuous Jewish immigration on a larger scale, under the guidance and protection of a mandatory or trustee or any other Power, should be effected until the Jews become a majority. Then and only then will Palestine be declared independent as a Jewish sovereign State promising fairness to the Arab minority.

phère de conciliation qui a régné lors des délibérations de la Sous-Commission élargie. Sans vouloir critiquer les rapports de presse sur notre réunion, je tiens à dire que l'insistance avec laquelle ils semblent avoir souligné les divergences de vues entre les membres de la Commission et spécialement entre certaines grandes Puissances, ne rend pas justice à l'esprit de modération et de conciliation qui a tellement facilité nos travaux pendant les derniers jours.

Je désire signaler tout spécialement cet esprit de conciliation, parce qu'il n'a pas reçu, à mon avis, les éloges et la publicité qu'il mérite; j'espère que cet esprit continuera à régner parmi nous jusqu'à la fin de nos travaux.

La presse et la radio, j'en suis convaincu, désirent nous aider à poursuivre notre tâche. Elles peuvent y réussir en faisant ressortir que notre terrain d'entente ne cesse de s'agrandir, et en reléguant temporairement à l'arrière-plan les prétendus conflits entre certaines Puissances.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais m'associer à ce que le représentant des Philippines vient de dire au sujet de la séance de samedi après-midi. Elle fut extrêmement amicale, conciliante et franche. Rien n'y a indiqué que nous ne nous sommes pas tous évertués à mettre au point un document sur lequel la Commission pût se mettre d'accord.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): J'ai lu avec intérêt le document contenant les variantes que la Sous-Commission a présenté au sujet du mandat, et je regrette de n'y voir nulle part recommander de manière explicite ou précise la réalisation, dans le plus bref délai possible, de l'indépendance de la Palestine.

La délégation de la Syrie a dit à plusieurs reprises que la cessation du mandat et l'indépendance de la Palestine doivent être le but de toute enquête, investigation ou étude. Nous n'élevons d'objection à l'égard d'aucune des formes ou des méthodes de cette étude. Nous apporterons notre concours à toutes les opérations tant qu'elles tendront vers ce but. Mais, alors que le principe de l'indépendance de la Palestine est unanimement admis par tous les membres de la Commission, nous constatons que certaines délégations s'opposent à ce que soit insérée dans le mandat une clause impérative à cet effet.

On peut ne pas saisir le motif de cette hésitation, mais, quand on examine le programme sioniste exposé ici avec tant de hardiesse et de clarté par le porte-parole de l'Agence juive, les motifs pour lesquels on retarde indéfiniment l'indépendance de la Palestine deviennent évidents. Les représentants de cette Agence désirent que les Juifs puissent immigrer d'une manière continue sur une plus large échelle et sous les auspices et sous la protection d'une Puissance mandataire, tutélaire ou autre, et cela jusqu'à ce qu'ils y soient en majorité. Alors, et alors seulement, on proclamera l'indépendance de la Palestine en tant qu'Etat souverain juif, promettant à la minorité arabe un traitement équitable.

In the face of such upsetting aspirations, the Arabs in all the Middle East have reason to be excited and to resort to their right of self-defence. Under the present circumstances, the United Nations would be expected to take a decisive attitude against such outrageous extravagance.

How can it be imagined that in the middle of the twentieth century and under the authority and the auspices of the United Nations and its Charter, such a religious Jewish crusade to the Holy Land could be contemplated? Such a programme is not only likely to be dangerous to peace, but it is sure to lead to lamentable results, not only in Palestine, but in the whole Middle East.

We appeal to this Committee to adopt a positive attitude by bringing reason to bear on the entertainment of such a fatal dream. The Arabs will never allow that wedge to be driven into the heart of their fatherland, nor will they allow the establishment of a bridgehead for future aggression. Any solution other than establishing Palestine as one democratic independent State, and stopping any future or further immigration shall not be accepted by the Syrian Government and the Syrian people. Any terms of reference which would not recommend the committee of inquiry to act in accordance with the provisions of the Charter of the United Nations, cannot be acquiesced in by our delegation. The Charter of the United Nations is not mentioned in this paper, while we know that the only factor which made us unite and meet here together is the Charter. There would be no link between the States and Powers assembled here if they did not take the provisions of the Charter as a basis for all their resolutions and their arrangements for any future State, not only in Palestine, but over all the world.

In order to show that the attitude of the Syrian Government is not non-conciliatory, I would call attention, for the information of the members of the Committee, to an event which took place during the past year. The Government of Syria—Syria which is so intimately connected with Palestine that the latter can hardly be comprehended separately—is not less desirous than His Majesty's Government, or any other Member in this Assembly, to see the Palestine problem justly solved, and peaceful lives protected in the Holy Land. To attain this end, we submitted to the United Kingdom Government early last summer a demand that they hold a conference with the States of the Arab League to discuss this question in the hope of reaching an agreement under the provisions of the Charter of the United Nations.

The United Kingdom Government acquiesced in that request, and the conference was held in London from 9 September to 2 October 1946, and resumed again from 23 January to 14 February 1947. The situation was thoroughly studied, and all views were exchanged in detail. But, after examination by the Arab and British

En présence d'aspirations si inquiétantes, les Arabes de tout le Moyen Orient ont des raisons de s'émouvoir et de recourir à leur droit de légitime défense. Ils espèrent que l'Organisation des Nations Unies prendra, dans les circonstances actuelles, une attitude décisive contre ces intolérables agissements.

Comment peut-on imaginer qu'au milieu du XX^{ème} siècle, sous l'autorité et les auspices des Nations Unies et de leur Charte, pareille croisade juive en Terre Sainte puisse être envisagée? Un tel programme semble devoir être non seulement dangereux pour la paix, mais doit entraîner à coup sûr des résultats désastreux, non seulement en Palestine, mais dans tout le Moyen Orient.

Nous adjurons cette Commission de s'employer activement à rappeler à la raison ceux qui se livrent à ces néfastes rêveries. Les Arabes ne toléreront jamais qu'on enfonce un coin dans le cœur de leur patrie, ni qu'on y établisse la tête de pont d'une future agression. Aucune solution autre que la constitution de la Palestine en un Etat unique, démocratique et indépendant, et la cessation de toute immigration, ne sera acceptée ni par le Gouvernement, ni par le peuple de la Syrie. Notre délégation ne peut acquiescer à aucun mandat qui ne recommande à la commission d'enquête de se conformer aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Le document que nous avons devant nous ne fait pas mention de la Charte des Nations Unies, alors que nous savons que notre union et notre réunion ici ne sont dues uniquement qu'à la Charte. Il n'existerait aucun lien entre les Etats et les Puissances rassemblés ici s'ils ne prenaient les Articles de la Charte pour base de toutes leurs résolutions et de toutes leurs dispositions affectant tout Etat futur qu'il s'agisse de la Palestine ou de n'importe quel autre pays au monde.

Afin de bien montrer que l'attitude du Gouvernement de la Syrie ne s'oppose pas à une conciliation, je tiens à attirer l'attention des membres de la Commission sur un événement qui eut lieu l'année passée. Le Gouvernement de la Syrie—pays si intimement lié à la Palestine que celle-ci peut à peine se concevoir séparément—ne désire pas moins que le Gouvernement de Sa Majesté ou que tout autre membre de cette Assemblée, voir le problème palestinien résolu équitablement et la paix régner en Terre Sainte. A cette fin, nous avons, au début de l'été dernier, demandé au Gouvernement du Royaume-Uni de se réunir en conférence avec les Etats de la Ligue arabe pour débattre cette question, afin d'arriver à un accord conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement du Royaume-Uni fit droit à cette requête et la conférence se tint à Londres du 9 septembre au 2 octobre 1946, et se poursuivit du 23 janvier au 14 février 1947. La situation fut étudiée à fond et tous les points de vue furent clairement exposés. Mais, après que les délégations arabe et britannique eurent examiné

delegations of all the contemplated schemes and proposals, no agreement was reached.

During the discussion, the Arab delegation made known the maximum compromise which it would accept. Although these concessions were made on a very liberal basis and contained the substantial elements for a workable and acceptable plan, the obstinate, capricious fantasy of the Zionist programme stood as an insurmountable obstacle in the way of success. The Arab concessions contained the following bases and principles:

Creation of a provisional executive council to be composed of Arabs and Jews, and presided over by the British representative; summoning by free election in which all citizens of Palestine, without discrimination as to nationality, creed, or faith, would participate, of a constituent assembly to promulgate an organic, democratic constitution guaranteeing: the unity of the State with the elected legislature; the sanctity of the holy places with freedom of access and worship; religious courts for matters of personal status, and rights of citizenship; the right to employ the Hebrew language as a second official language in areas where speakers of that language form an absolute majority; communal parliamentary representation in proportion to the number of citizens; further immigration to be prohibited until the independent Government of Palestine provides otherwise; supervision by the United Nations over the status of the holy places and shrines; after the election and convocation of parliament, the elected head of the State to assume power under the constitution, thereupon terminating the mandate, and declaring Palestine a completely independent State.

It was contemplated that these procedures should be completed during a transitory period lasting not more than two years. The full text of these Arab proposals was then published and made known to all concerned. But, as they were not accepted, the Arabs do not consider themselves still bound by them.

I should like at this time to make the maximum proposals of Arab compromise, and, if the delegations would prefer, I should be willing to submit the text of these compromises to the Secretariat for printing and circulation, in order to show that the Arabs went thus far to find a conciliatory basis, and to have a good, right, and just solution for the problem of Palestine. The situation is not that the Arabs dislike the Jews, or that there is anything between them. There are now in Palestine a certain number of Jews who are citizens. Under such circumstances, we should find some way to live together peacefully and in a friendly way without any conflicts in the future. Any solution other than that would certainly lead to difficulties and to a breach of peace and international security, not only in Palestine but in the Middle East as well.

I should like to state here, and make it a part of the record, that the Syrian Government would

tous les projets et propositions, aucun accord ne fut obtenu.

Au cours de la discussion, la délégation arabe fit connaître le maximum des concessions auxquelles elle pouvait consentir. Malgré le caractère libéral de ces concessions qui contenaient les éléments fondamentaux d'un plan pratique et acceptable, le caractère fantasque et obstiné des prétentions sionistes constitua un obstacle insurmontable dans la voie du succès. Les propositions conciliatoires arabes comprenaient les éléments de base et principes suivants:

Création d'un conseil exécutif provisoire composé d'Arabes et de Juifs et présidé par le représentant britannique; convocation, à la suite d'élections libres auxquelles prendraient part tous les citoyens de Palestine sans distinction de nationalité, de croyance ou de foi, d'une assemblée constituante ayant pour mission de promulguer une constitution organique et démocratique donnant les garanties suivantes: unité de l'Etat et du corps législatif élu; respect des lieux saints et liberté d'accès et de culte; tribunaux religieux pour les questions de statut personnel et de droit de cité; droit d'utiliser la langue hébraïque comme seconde langue officielle là où les habitants parlant cette langue constituent une majorité absolue; représentation parlementaire communale proportionnée au nombre de citoyens; interdiction de toute nouvelle immigration jusqu'à ce que le Gouvernement de Palestine en décide autrement; contrôle du statut des lieux saints et des sanctuaires par les Nations Unies; après l'élection et la convocation du parlement, prise du pouvoir conformément à la constitution par le chef élu de l'Etat, cessation immédiate du mandat et proclamation de la complète indépendance de la Palestine.

Il était prévu que ces événements se réaliseraient au cours d'une période transitoire de deux ans au plus. Le texte complet de ces propositions arabes fut alors publié et porté à la connaissance de tous les intéressés. Mais, comme elles ne furent pas acceptées, les Arabes ne s'estiment plus liés par elles.

Aujourd'hui, je désire présenter les propositions représentant le maximum de concessions de la part des Arabes, et, si les délégations le préfèrent, je suis disposé à en remettre le texte au Secrétariat pour qu'il les fasse imprimer et distribuer. Ainsi, il serait prouvé que les Arabes se sont engagés très avant dans la voie des concessions afin de trouver une base de conciliation et de fournir une bonne solution, correcte et équitable, au problème de la Palestine. Il est inexact que les Arabes n'aiment pas les Juifs ou que la discorde existe entre eux. Actuellement, se trouve en Palestine un certain nombre de Juifs qui sont citoyens de ce pays. Nous devons donc trouver le moyen de vivre ensemble paisiblement et amicalement sans que des conflits éclatent dans l'avenir. Toute autre solution conduira à coup sûr à des difficultés et risquera de compromettre la paix et la sécurité internationales, non seulement en Palestine, mais également dans le Moyen Orient.

Je tiens à déclarer ici et à faire inscrire au procès-verbal que le Gouvernement syrien n'ac-

not acquiesce in any solution other than a solution in conformity with the principles which I have already stated.

Dr. FIDERKIEWICZ (Poland): The Polish delegation regrets that it finds the report of Sub-Committee 6 far from satisfactory.

The Polish delegation reserved its remarks until it heard the Jewish Agency and the Arab Higher Committee, and requests a little time in this important Committee to make a statement on behalf of Poland.

Various views have been expressed before this Committee on the Palestine problem. The Polish delegation has given all these views most careful attention and study. Our approach to the Palestine question and the problems connected with it is determined by our strong desire for world stability, peace and security, and by our belief in the right of self-determination for all groups everywhere. These principles have been guiding the Polish Government from the very moment of its establishment up to the present. We can have no other approach to this question. As a State, we have neither strategic nor special economic interests in Palestine, and we are motivated by a keen desire to establish the most friendly relations with the peoples of the Middle East. We realize fully that Palestine has become a centre of international trouble which at the moment threatens the peace and security of the world, and we want to do everything we can to promote an ultimate solution of the problem and transform the land, sacred to a great part of the human race, once more into a centre of peaceful life and development.

It is most regrettable that during the debate before this Committee some of the most important aspects of the question have been lost sight of. Let us remember that the case before us was brought here at the request of His Majesty's Government in the United Kingdom, when British statemanship did not succeed in settling the problem. It is quite clear that the problem before us is not merely a dispute between Jews and Arabs but between Jews and Arabs on the one hand, and the mandatory Power on the other.

Under the terms of the mandate, the mandatory was to promote the development of self-governing institutions, safeguard civil and religious rights of all the inhabitants, irrespective of race or religion. At the same time the administration should have encouraged the economic and political development of the country, which would lead to the establishment of a free and independent State. What is the situation today? Palestine is once again the scene of a struggle in which violence and terror are used by both sides. This small and peaceful country has now become a police State. The expenditures for so-called law and order amount to \$18,500,000, as compared with \$2,200,000 for health and \$2,800,000 for education. Censorship is absolute. Civil rights are non-existent. A description of the situation is very vividly given in the

quiescera à aucune solution qui ne sera pas conforme aux principes que j'ai déjà exposés.

Le Dr FIDERKIEWICZ (Pologne) (*traduit de l'anglais*): La délégation polonaise regrette de constater que le rapport de la Sous-Commission 6 est loin d'être satisfaisant.

La délégation polonaise n'a désiré intervenir qu'après avoir entendu l'Agence juive et le Haut Comité arabe; elle demande maintenant quelques instants pour faire à cette importante Commission une déclaration au nom de la Pologne.

Diverses opinions sur le problème de la Palestine ont été exposées ici. La délégation polonaise leur a accordé à toutes la plus grande attention. Nous abordons la question palestinienne et les problèmes qui s'y rattachent, animés par notre grand désir de voir instaurer la stabilité, la paix et la sécurité dans le monde, et par notre croyance au droit de tous les groupements humains de disposer d'eux-mêmes. Depuis son instauration, le Gouvernement polonais n'a jamais cessé de s'inspirer de ces principes. Nous ne saurions aborder la question autrement. La Pologne n'a, en Palestine, aucun intérêt particulier d'ordre stratégique ou économique, et nous sommes poussés par le vif désir d'établir les relations les plus amicales avec les peuples du Moyen Orient. Nous comprenons parfaitement que la Palestine est devenue un foyer de troubles internationaux qui, actuellement, menacent la paix et la sécurité du monde, et nous voulons faire de notre mieux pour résoudre définitivement ce problème et pour refaire de cette terre qui est sacrée pour la plus grande partie de l'humanité, un centre de vie paisible et de prospérité.

Il est très regrettable qu'au cours des débats de cette Commission, on ait perdu de vue certains des aspects les plus importants de la question. N'oublions pas que le problème nous a été soumis à la demande du Gouvernement de Sa Majesté britannique, les hommes d'Etat du Royaume-Uni n'ayant pas réussi à le résoudre. Il ne s'agit manifestement pas d'un simple différend entre Juifs et Arabes, mais d'un différend entre Juifs et Arabes d'un côté, et la Puissance mandataire de l'autre.

Aux termes du mandat, la Puissance mandataire devait favoriser le développement d'institutions de libre gouvernement, sauvegarder les droits civils et religieux de tous les habitants, sans distinction de race ou de religion. En même temps, l'administration aurait dû favoriser le développement économique et politique du pays, ce qui aurait conduit à l'établissement d'un Etat libre et indépendant. Quelle est la situation aujourd'hui? La Palestine est une fois de plus le théâtre d'un conflit dans lequel les deux parties recourent à la violence et à la terreur. Ce petit pays pacifique est maintenant devenu un Etat policier. Les dépenses pour maintenir ce qu'il est convenu d'appeler le droit et l'ordre s'élèvent à 18.500.000 dollars alors que 2.200.000 dollars sont consacrés à la santé publique et 2.800.000 à l'éducation nationale.

report of the Anglo-American Committee of Inquiry. I quote:

"The regulations confer on the authorities wide powers of arrest and search without warrant. Searches may be made in the absence of the owner or occupier . . . Military courts possess considerable jurisdiction and can impose the death sentence. The principle of group responsibility has been extended and the authorities are empowered to impose collective fines as punitive measures."

According to the same report, there are over 15,000 police and prison personnel, exclusive of the usual police force. The military forces stationed in Palestine are equivalent to two and a half divisions, in addition to a number of naval and air force units. In 1945, over £4,600,000 were spent by the Palestine Government for police purposes, as compared with £5,600,000 spent for all other governmental services.

Our task now is to find a new solution. As one of the first steps towards this end, the Polish delegation supports the idea of the establishment of a committee of inquiry selected on as wide a geographical basis as possible. This committee should study all the facts available and bring recommendations to the next session of the General Assembly.

The Polish Prime Minister, Mr. Osobka-Morawski, in his *exposé* on 26 April 1946, before the National Council of Poland declared: "In view of the greatest tragedy which has befallen the Jewish people, help should be extended to those Jews who are trying to realize their national aspirations in Palestine." This statement which expresses the position of my Government is not merely accidental. It results from the close relations which Poland enjoyed and continues to enjoy with the Jewish people.

A large part of the Jewish people throughout the world comes from Poland—a fact which our Republic cannot ignore. The Jewish life, economy and institutions which have been built up in Palestine resulted to a large extent from the work and efforts of Polish Jews who were citizens of our country, Jews who speak the Polish language and whose life has been closely connected with that of our own nation. This is an important fact which cannot be overlooked, a fact which creates an inevitable bond of sympathy between my nation and the Jewish people and their national aspirations in Palestine. For this reason, we feel very bitter about the fact that brutal force is used by the Palestine administration to destroy the accomplishments which have often changed deserts into blooming lands.

During this war a very close bond was formed between Jews and Poles in their common

La censure est absolue. Les droits civils sont inexistants. Le rapport de la Commission d'enquête anglo-américaine fournit une description très vivante de la situation. Je cite:

"Les règlements confèrent aux autorités de vastes pouvoirs leur permettant de procéder, sans mandat, à des arrestations et à des perquisitions. Ces dernières peuvent s'effectuer en l'absence du propriétaire ou du locataire . . . Les tribunaux militaires possèdent une juridiction très étendue et peuvent imposer la peine de mort. Le principe de la responsabilité collective est largement appliqué, et les autorités ont le pouvoir d'imposer des amendes collectives comme mesures punitives."

D'après le même rapport, il y a plus de 15.000 fonctionnaires dans les services policiers et pénitentiaires, sans compter les forces de police normales. Les forces armées stationnées en Palestine équivalent à deux divisions et demie sans compter un certain nombre d'unités navales et aériennes. En 1945, le Gouvernement de la Palestine a dépensé plus de 4.600.000 livres pour la police alors que 5.600.000 livres seulement ont été dépensées pour tous les autres services administratifs.

Notre tâche actuelle est de trouver une nouvelle solution. A cette fin, la délégation polonaise préconise comme l'une des premières mesures à prendre, la création d'une commission d'enquête choisie sur une base géographique aussi large que possible. Cette commission devra étudier tous les faits accessibles et présenter des recommandations à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Le Président du Conseil de la Pologne, M. Osobka-Morawski, a déclaré le 26 avril 1946 devant le Conseil national polonais: "En raison des circonstances exceptionnellement tragiques dont les Juifs ont été victimes, il faut secourir ceux d'entre eux qui s'efforcent de réaliser leurs aspirations nationales en Palestine." Cette déclaration indique que la position de mon Gouvernement n'est point fortuite, mais résulte des relations étroites qui n'ont cessé d'unir la Pologne au peuple juif.

Un grand nombre des Juifs répartis dans le monde sont d'origine polonaise. C'est un fait dont notre République ne saurait se désintéresser. La vie, l'économie et les institutions juives qui ont été organisées en Palestine résultent dans une large mesure des travaux et des efforts de Juifs polonais, anciens citoyens de notre pays, de Juifs qui parlent le polonais et dont la vie a été étroitement associée à celle de notre nation. C'est là un fait important sur lequel on ne saurait fermer les yeux, et qui crée un lien naturel de sympathie entre mon pays et le peuple juif et envers ses aspirations nationales en Palestine. Aussi n'est-ce point sans beaucoup d'amertume que nous constatons l'emploi de la force brutale par l'administration de la Palestine, s'appliquant à détruire des réalisations qui ont souvent transformé le désert en pays florissant.

Au cours de cette guerre, un lien très étroit s'est formé entre les Juifs et les Polonais dans

struggle against the nazi oppressors, whose ultimate aim was the extermination of Jews and Poles alike. Jewish partisans in the forests of Lublin, the uprisings of Jews in the Warsaw ghetto, as well as the accomplishments of the Jewish soldiers who fought with the Polish armies on all fronts, played a considerable part in the struggle for independence.

But there is also another bond, a most tragic bond which has been formed between my nation and the Jews. This bond was created by the nazis. You are very well aware of the tragedy of extermination of three million Polish Jews, citizens of our Republic, in the notorious extermination camps of Majdanek, Oswiecim, Tremblinka and others. Polish Jews were not the only Jews to be exterminated there. Hitler and his accomplices in mass murder chose Poland as the place where all the Jews who fell under nazi rule were to be exterminated. From all over Europe, from Germany, the Union of Soviet Socialist Republics, Czechoslovakia, Austria, France, Holland, Hungary and other countries, Jews were brought into the extermination camps erected by the nazis on Polish soil and perished there in the gas chambers. I was there myself and I saw one and a half to two million burned in crematoriums.

Our people were witnesses of this mass tragedy. We cannot forget it and we shall not forget it. With the memory of this mass tragedy of a people deeply engraved in the mind and soul of our nation, we cannot help being interested in the fate of those unfortunate displaced persons who lost their families and who find it psychologically impossible to return to the places which to them are cemeteries where they are haunted by the memories of their dear ones killed by the nazi barbarians. We sympathize with these displaced persons. We understand their situation, their mentality, and their aspirations. We understand their desire to begin a new life in a new land. We shall therefore support their right to establish new lives in countries in every part of the world.

We understand that by linking the Palestine problem with that of the Jews in displaced persons' camps in Europe, we make this already difficult problem even more complicated. No doubt, if we could discuss these two problems separately the solution would be easier. Unfortunately, however, it is impossible to separate these two problems, because a great majority of the Jews in the displaced persons' camps desire to go to Palestine; moreover, the Palestine Jewish community is the only one which is prepared to accept Jews in great numbers.

While we support the idea of Jewish immigration to Palestine, we do not look upon it as a solution of the Jewish refugee problem as such. We understand that only a certain proportion of displaced Jews can immigrate into Palestine; the fate of the others is closely connected with

leur lutte commune contre l'oppresseur nazi dont le dessein final était l'extermination des Juifs comme des Polonais. Les partisans juifs des forêts de Lublin, les soulèvements de Juifs du ghetto de Varsovie, ainsi que les exploits des soldats juifs qui ont combattu, sur tous les fronts, avec les armées polonaises, ont joué un rôle considérable dans la lutte pour l'indépendance.

Mais il existe aussi un autre lien, un lien des plus tragiques entre les Juifs et mon pays. Ce lien, ce sont les nazis qui l'ont créé. Vous n'ignorez pas la tragique extermination de trois millions de Juifs polonais, citoyens de notre République, dans les trop fameux camps d'extermination de Majdanek, Oswiecim, Tremblinka et autres. Les Juifs polonais ne furent pas les seuls Juifs à être exterminés. Hitler et ses complices, spécialistes de l'assassinat en masse, choisirent la Pologne pour en faire l'ossuaire de toutes leurs victimes juives. De l'Europe entière, d'Allemagne, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de Tchécoslovaquie, d'Autriche, de France, de Hollande, de Hongrie et d'autres pays, les Juifs ont été amenés dans les camps d'extermination établis par les nazis sur le sol polonais, et ils y ont péri dans les chambres à gaz. J'y ai été moi-même et j'ai vu un million et demi ou deux millions d'êtres humains brûlés dans les fours crématoires.

Notre peuple a été le témoin de cette tragédie en masse. Nous ne pouvons l'oublier, nous ne l'oublierons pas. Cette tragédie collective de tout un peuple s'est gravée profondément dans l'esprit et dans l'âme de notre nation. Aussi ne pouvons-nous nous empêcher de compatir au sort des infortunées personnes déplacées qui ont perdu leurs familles, qui psychologiquement sont dans l'impossibilité de revenir à ces endroits qui, pour eux, sont des cimetières où les hante le souvenir des êtres chers tués par les barbares nazis. Toute notre sympathie va à ces personnes déplacées. Nous comprenons leur situation, leur état d'esprit et leurs aspirations. Nous comprenons leur désir de commencer une vie nouvelle sur une terre nouvelle. Aussi, soutiendrons-nous leur droit de recommencer leur vie dans des pays de toutes les parties du monde.

On nous dit qu'en établissant un lien entre le problème de la Palestine et celui des Juifs vivant dans les camps de personnes déplacées en Europe, nous compliquons encore un problème déjà difficile. Sans doute, si nous pouvions discuter ces deux problèmes séparément, la solution serait-elle plus facile. Mais il est malheureusement impossible de les séparer, parce que la grande majorité des Juifs qui sont dans des camps de personnes déplacées désire se rendre en Palestine; de plus, la communauté juive de Palestine est la seule qui soit disposée à les recevoir en grand nombre.

Bien que nous approuvions l'idée de l'immigration juive en Palestine, nous ne la considérons pas comme une solution spécifique du problème des réfugiés juifs. Nous croyons savoir qu'une partie seulement des Juifs déplacés pourrait immigrer en Palestine; le sort des autres est

the solution of the acute problem of refugees and displaced persons generally. This problem is becoming more and more acute, and in our belief it should be given the most careful study by the United Nations. Recommendations for its solution should become the subject of an early discussion in our Organization. It is most unfortunate that the International Refugee Organization is based on a principle which cannot in our opinion bring about a proper solution of the refugee problem and is unable to cope with this question. Therefore, the immigration to Palestine will represent a solution for only a portion of the displaced Jews. We hope that every country will do its best to admit a number of those unfortunate Jews, and give them the privilege of starting a new life among new people and different surroundings. The only restriction should be the capacity of the country for economic absorption of the immigrants.

My own country is doing all it can in this direction. We encourage all Polish Jews to return and establish themselves in Poland. We have adopted special legislation which makes anti-Semitic agitation a crime. We have established a special office for the resettlement and rehabilitation of returning Jews, and I must say that they are returning. We have repatriated about 160,000 Jews from the Soviet Union where they found refuge during the war. I can state with great satisfaction that several thousands of our Jewish fellow-citizens who were in displaced persons' camps have decided to return to Poland, and to link their fate with the fate of the Polish democracy which guarantees equal rights to all. New Jewish communities in Silesia are the best proof that a new life is possible under new conditions for the Jews returning to Poland.

However, we understand that there are many among these displaced persons who find it psychologically impossible to return to their country of origin or to go to any other country but Palestine, where, among their own people, they expect to build a new Jewish national life of their own. They consider Palestine as the historical homeland of the Jewish people. We sympathize with their aspirations and we give them our full support. For these reasons, we consider essential the right of extended immigration of Jews into Palestine, which found support both in the Anglo-American Committee of Inquiry and in the statement by President Truman.

Our position has nothing to do with our approach to the solution of the Palestine problem or with our attitude toward certain political movements and ideas current among the Jews, and begun, rightly or wrongly, many years ago. It is a practical position, born of the practical consequences of the mass extermination of the Jews by the nazis, and of the special position of the Jews among other displaced persons. It is a requirement of life more powerful than political

étroitement lié à la solution du difficile problème général des réfugiés et personnes déplacées. Ce problème devient de plus en plus urgent et, selon nous, les Nations Unies doivent lui accorder la plus grande attention. Des recommandations tendant à le résoudre devront bientôt être discutées par notre Organisation. Il est extrêmement regrettable que l'Organisation internationale des réfugiés repose sur un principe qui ne peut, à notre avis, conduire à une solution satisfaisante du problème des réfugiés, et n'est donc pas en mesure de le résoudre. Ainsi l'immigration en Palestine ne constituera une solution que pour une partie des Juifs déplacés. Nous espérons que chaque pays fera de son mieux pour recevoir un certain nombre de ces malheureux et leur donner le privilège de recommencer leur vie dans une atmosphère et dans un milieu humain différents. La seule restriction à cet accueil ne saurait être que la capacité, du point de vue économique, de ces pays d'absorber ces immigrants.

Mon propre pays travaille dans cette direction dans toute la mesure de ses moyens. Nous encourageons tous les Juifs polonais à revenir s'établir en Pologne. Nous avons adopté une législation spéciale qui fait de l'agitation antisémite un crime. Nous avons établi un office spécial pour la réinstallation et la réadaptation des Juifs rapatriés, et je dois dire qu'ils reviennent. Nous en avons rapatrié environ 160.000 provenant de l'Union soviétique où ils avaient trouvé refuge pendant la guerre. Je puis déclarer avec une grande satisfaction que plusieurs milliers de nos compatriotes juifs qui étaient dans des camps de personnes déplacées ont décidé de revenir en Pologne et de lier leur sort à celui de la démocratie polonaise qui garantit à tous des droits égaux. Les nouvelles communautés juives de Silésie sont la meilleure preuve qu'une vie nouvelle est possible dans des conditions nouvelles pour les Juifs qui rentrent en Pologne.

Nous comprenons bien toutefois que, pour un grand nombre de ces personnes déplacées, il est psychologiquement impossible de rentrer dans leur pays d'origine ou de se rendre ailleurs qu'en Palestine où, parmi les leurs, elles espèrent édifier une nouvelle vie nationale juive. Elles considèrent la Palestine comme le foyer historique du peuple juif. Nous sommes de cœur avec leurs aspirations et nous leur donnons tout notre appui. Aussi considérons-nous qu'il est essentiel d'étendre le droit à l'immigration des Juifs en Palestine, droit qui a trouvé un appui auprès de la Commission d'enquête anglo-américaine, ainsi que dans la déclaration du Président Truman.

Notre position n'est en rien liée à notre conception de la solution du problème palestinien ni à notre attitude envers certains mouvements politiques et certaines idées répandues parmi les Juifs et qui, qu'elles soient correctes ou fausses, existent déjà depuis de nombreuses années. Notre position est toute pratique; elle est issue des conséquences pratiques de l'extermination massive des Juifs par les nazis et de la situation particulière des Juifs parmi les autres

doctrines of which we may approve or disapprove.

Therefore, we favour Jewish immigration and Jewish national aspirations in Palestine. In doing so, we do not want to encroach upon the rights and privileges of the Arab inhabitants of that country. We know that with the aid of proper investments, a large proportion of Jewish refugees can be absorbed by Palestine and that the resulting economic development must also benefit the Arab inhabitants. We hope, therefore, that a method can be found by which Jewish immigration and the realization of Jewish national aspirations in Palestine will be made compatible with the legitimate aspirations of Palestine's Arab inhabitants. In order to bring about such compatibility, we consider it necessary that economic aid be given not only to the Jewish settlers, but directly to the Arab inhabitants, so as to avoid a permanent disparity between the living standards of Jews and Arabs in Palestine. Such projects as could directly benefit the Palestine Arabs should be developed under the responsibility of the United Nations and its affiliated specialized agencies.

We know, however, that the aspirations of the Arab inhabitants in Palestine are not merely economic. They are political and cultural as well. We have always been in full sympathy with the aspirations and the struggle of the Arab people for their national freedom and independence, and we consider that this right of freedom and independence must be guaranteed to the Arab population of Palestine. When I speak of Arab freedom and independence, I mean real independence, free from the protectorate of certain great Powers and free from subservience to foreign oil interests, an independence which is based, to quote a recent statement by President Truman, "on representative government, free elections, guarantees of individual liberty, freedom of speech and religion, and freedom from political oppression". And, may I add, economic freedom as well. Any struggle of the Arab people for such national independence will always have our fullest sympathy and support.

We believe that ways must be found whereby close collaboration between Arabs and Jews will be made possible for the benefit not only of Palestine and the peoples of the Middle East, but in the interests of world peace as well. This will be in the spirit of our Charter. Such possibilities have been implemented by the great Arab statesman, Amir Faisal, by collaboration of Jews and Arabs in the municipality of Haifa, by many attempts of Jewish and Arab workers to organize a common effort for a better standard of living.

The Arab people of Palestine deserve independence just as the Jews deserve the right of

personnes déplacées. C'est une exigence de la vie, plus rigoureuse que telle ou telle doctrine politique que nous pouvons approuver ou condamner.

Par conséquent, nous approuvons l'immigration juive et les aspirations nationales juives en Palestine, mais nous n'entendons pas, par là, léser les droits et usurper les privilèges des habitants arabes de ce pays. Nous savons qu'à l'aide d'investissements appropriés, une grande partie des réfugiés juifs peut être absorbée par la Palestine et que les habitants arabes, eux aussi, ne manqueront pas de bénéficier du développement économique qui en résultera. Nous espérons donc que l'on pourra trouver le moyen de concilier l'immigration juive et la réalisation des aspirations nationales juives en Palestine avec les aspirations légitimes des habitants arabes de ce pays. Pour réaliser cette harmonie, nous estimons indispensable d'apporter une aide économique non seulement aux colons juifs, mais aussi directement aux habitants arabes, de façon à éviter la disparité permanente des niveaux de vie entre les Juifs et les Arabes de Palestine. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées qui lui sont rattachées devront assumer la responsabilité de mettre en œuvre les projets dont les Arabes de Palestine pourraient bénéficier directement.

Nous savons toutefois que les aspirations des habitants arabes de la Palestine ne portent pas seulement sur le domaine économique. Elles sont aussi politiques et culturelles. Nous avons toujours accordé la plus grande sympathie aux aspirations et à la lutte des Arabes pour leur liberté et leur indépendance nationales et nous considérons que ce droit à la liberté et à l'indépendance doit leur être garanti. Quand je parle de liberté et d'indépendance arabes, j'entends l'indépendance effective, libérée du protectorat de certaines grandes Puissances, et libérée de la soumission aux intérêts pétroliers étrangers, une indépendance qui repose, pour citer une déclaration récente du Président Truman, "sur un gouvernement représentatif, sur des élections libres, sur des garanties de liberté individuelle, de liberté de parole et de conscience et sur une existence affranchie de l'oppression politique". Et je pourrais y ajouter aussi la liberté économique. Toute lutte du peuple arabe pour une telle indépendance nationale recevra toujours notre appui le plus complet et le plus sympathique.

Nous croyons qu'il faut trouver le moyen d'établir une collaboration étroite entre les Arabes et les Juifs, dans l'intérêt non seulement de la Palestine et des peuples du Moyen Orient, mais aussi dans l'intérêt de la paix mondiale. Cette politique sera dans l'esprit de notre Charte. Ces possibilités ont été mises en œuvre par le grand homme d'Etat arabe, l'émir Feyçal, par la collaboration des Juifs et des Arabes dans la municipalité de Haïfa, par de nombreuses tentatives de travailleurs juifs et arabes pour organiser, d'un effort commun, un meilleur niveau de vie.

Les Arabes de Palestine méritent leur indépendance tout comme les Juifs méritent le droit

immigration and fulfilment of their national aspirations in Palestine. I shall not enter here into the discussion of how these two objectives can be reconciled. That is the main task of the committee which is to be constituted by this General Assembly for the study of the Palestine problem. We do not want to prejudge the results of this investigation and the recommendations which the committee will make. We give our opinion for the purpose of raising certain points when the terms of reference of this committee are being formulated.

In the opinion of the Polish delegation the committee should have the widest powers possible and should not be limited by means, place or resources. It should examine the economic, political and social conditions in Palestine and elsewhere, with the main objective of establishing a free democratic State in Palestine. It is quite understandable that such a State will have to guarantee equal political, national, cultural and language rights to both nations. The committee should make recommendations as to how and when such independence is to be introduced. In the opinion of the Polish delegation the United Nations as a whole, perhaps under the terms of a trusteeship agreement for a limited period, should be entrusted with the task of transforming Palestine into an independent State. The committee should also investigate the feasibility of alternative solutions such as the formation of a separate Arab and a separate Jewish State in Palestine. While we consider such alternative solutions less preferable, we nevertheless do not want to prejudge the issue, and we believe full consideration should be given to them.

The committee must examine the credentials of various political groups which claim to speak in the name of different sections of the population of Palestine. In particular, it is necessary to examine the political role and influence of former nazi collaborators whose very political records make Arab-Jewish co-operation impossible, and whose political records forbid any real co-operation with them by the United Nations. The position of political ostracism which our Organization has imposed on Franco and his pro-nazi regime must apply to all nazi collaborators, whoever and wherever they may be. With this exception, the committee must give a hearing to all groups of the Palestine population, including those who are known under the name of the Jewish Resistance Movement. The committee must examine the position of the Jews in the displaced persons' camps and recommend as soon as possible the transfer of those Jews to Palestine who desire to go there. The committee must give most careful study to possibilities of an economic action by the United Nations, by specialized agencies, and particular States to raise the standard of living of the non-Jewish inhabitants of Palestine and to prevent the development and perpetuation of disparities in the standard of living of the various sections of the

à l'immigration et à la réalisation de leurs aspirations nationales en Palestine. Je n'essaierai pas de discuter ici de quelle façon ces deux objectifs peuvent être conciliés. C'est la tâche principale de la commission que cette Assemblée générale va créer pour l'étude du problème de la Palestine. Nous ne voulons pas préjuger les résultats de cette enquête ni les recommandations de cette commission. Nous exposons notre opinion dans le dessein de soulever certains points au moment où sera formulé le mandat de cette commission.

La délégation polonaise estime que la commission doit recevoir des pouvoirs aussi larges que possible, et qu'elle doit disposer de tous les moyens, facilités de déplacement et ressources nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. Elle doit faire porter son enquête sur les conditions économiques, politiques et sociales régnant en Palestine et ailleurs, principalement en vue d'établir un Etat démocratique libre en Palestine. On comprend aisément que cet Etat devra garantir aux deux nations l'égalité des droits politiques, nationaux, culturels et linguistiques. La commission devra faire des recommandations indiquant quand et comment l'indépendance devra se réaliser. Selon la délégation polonaise, il faudra confier à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, peut-être aux termes d'un accord de tutelle pour une période limitée, la tâche de transformer la Palestine en Etat indépendant. La commission devra examiner les autres solutions envisagées telles que la constitution en Palestine d'un Etat arabe et d'un Etat juif distincts, et découvrir dans quelle mesure ces solutions sont réalisables. Elles nous paraissent moins souhaitables, mais nous ne voulons pas préjuger la réponse à la question, et nous estimons qu'elles doivent recevoir toute l'attention de la commission.

Cette dernière devra examiner les titres des différents groupes politiques qui revendiquent le droit de parler au nom des diverses parties de la population de la Palestine. En particulier il est nécessaire d'examiner le rôle et l'influence politiques d'anciens collaborateurs nazis dont le passé politique même rend impossible la collaboration entre Juifs et Arabes, en même temps qu'il interdit aux Nations Unies toute collaboration avec eux. L'ostracisme dont notre Organisation a frappé Franco et son régime pro-nazi doit frapper tous les collaborateurs nazis, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent. Sous cette réserve, la commission doit accorder audience à tous les groupes de la population palestinienne, y compris ceux qu'on dénomme Mouvement juif de résistance. La commission doit faire porter son enquête sur la situation des Juifs habitant les camps de personnes déplacées et recommander aussitôt que possible le transfert en Palestine des Juifs qui désirent s'y rendre. La commission doit étudier avec la plus grande attention la possibilité pour l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les Etats, d'exercer une action d'ordre économique tendant à élever le niveau de vie des habitants non juifs de la Palestine, tout en évitant à cet égard de créer et de perpétuer une disparité

population in Palestine. The committee must give careful study to economic action by the United Nations or particular States to facilitate Jewish immigration.

The protection of Christian, Jewish and Moslem religious interests in various holy places located in Palestine should be a subject for study by the committee as well. The committee may make such other recommendations to the United Nations as may be necessary to meet the immediate needs arising from the conditions subject to their examination.

In the spirit of the above remarks, we submitted to this Committee amendments to the working paper on the terms of reference of the committee of inquiry. Since there was no session of the Committee in the afternoon, I was unable to give a full explanation of the reasons for which we consider these changes important and necessary. Therefore, I have done it today; and, although I have heard that the Sub-Committee has rejected them, I should be happy if this Committee could discuss the points raised there today.

Particularly, I should like to present an amendment to the first paragraph of the resolution, (document A/C.1/165). According to that amendment, which appears in document A/C.1/170, the first paragraph should read: "That the special committee shall have the widest powers to ascertain and record facts and study in detail the situation in Palestine by carrying out an investigation on the spot and elsewhere whenever necessary, including the displaced persons' camps and Cyprus," and I may add, all territories.

Paragraph 3 should read: "That it shall prepare and submit for the next regular session of the General Assembly proposals on the solution of the problem of Palestine which the Committee will consider useful, including a proposal on the question of establishing by the United Nations the independent, democratic State of Palestine."

As to paragraph 6, we would agree on the new statement put forth by the Sub-Committee.

Our delegation is deeply concerned with the Palestine situation, not merely because of its bearing upon both the Jewish national aspirations and the national aspirations of the Arab inhabitants of Palestine, but mainly because we know that this situation is a source of international trouble and misunderstanding. We therefore sincerely hope that the special committee which we are going to appoint will do its utmost to present recommendations which will eliminate these misunderstandings. For this purpose, it is necessary to remove Palestine from the game of big Power politics and from questions having to do with strategic outposts or monopolistic oil interests. In order to assure that, the responsi-

entre les diverses fractions de la population de la Palestine. La commission doit étudier avec la plus grande attention les mesures d'ordre économique que pourraient prendre les Nations Unies ou les divers Etats pour faciliter l'immigration juive.

La protection des intérêts religieux chrétiens, juifs et musulmans dans les différents lieux saints situés en Palestine doit également être étudiée par la commission. La commission pourra faire toutes les autres recommandations nécessaires pour faire face aux besoins immédiats nés des circonstances soumises à son examen.

Dans l'esprit des observations précédentes, nous avons soumis à la Première Commission des amendements au document de travail relatif au mandat de la commission d'enquête. Comme il n'y a pas eu de séance de la Commission dans l'après-midi, je n'ai pas eu la possibilité d'expliquer tout au long les raisons pour lesquelles nous considérons ces modifications comme étant importantes et indispensables; c'est pourquoi je ne l'ai fait que ce matin. J'ai appris que la Sous-Commission avait rejeté ces amendements; je serais néanmoins heureux que la Commission discute aujourd'hui les points qu'ils soulèvent.

En particulier, je voudrais présenter un amendement au premier paragraphe de la résolution figurant au document A/C.1/165. Aux termes de cet amendement qui figure au document A/C.1/170, le premier paragraphe devrait être rédigé ainsi: "La commission spéciale disposera des pouvoirs les plus étendus en vue de s'assurer des faits et de les enregistrer, ainsi que d'étudier en détail la situation qui existe en Palestine, au moyen d'une enquête effectuée sur place et partout où cela sera nécessaire, notamment dans les camps de personnes déplacées et à Chypre", et, je pourrais ajouter, dans tous les pays.

Le paragraphe 3 devrait se lire comme suit: "Elle préparera, pour les présenter à l'Assemblée générale lors de sa prochaine session ordinaire, les propositions en vue de la solution du problème de Palestine qu'elle estimera utiles, et notamment une proposition sur la question de l'établissement par l'Organisation des Nations Unies de l'Etat indépendant démocratique de Palestine."

En ce qui concerne le paragraphe 6, nous pouvons accepter la nouvelle formule présentée par la Sous-Commission.

Notre délégation s'intéresse profondément à la situation en Palestine, non seulement parce qu'elle affecte les aspirations nationales des habitants arabes de la Palestine, mais surtout parce que nous savons qu'elle cause des difficultés et des malentendus internationaux. Nous espérons donc sincèrement que la commission spéciale que nous allons créer fera l'impossible pour présenter des recommandations qui puissent éliminer ces malentendus. A cette fin, il est nécessaire de libérer la Palestine du jeu de la politique des grandes Puissances, des préoccupations d'avant-postes stratégiques ou des intérêts des monopoles pétroliers. Pour cela, il ne faut pas confier la gestion des affaires de Palestine à une seule Puis-

bility for Palestine must be vested not in a single Power or two Powers, but in the United Nations.

Several speakers in this Assembly have appealed for peace in Palestine in the name of humanity and in the name of God. I wish to join their appeals. In particular, I wish to implore the mandatory Power to show its good will and desire to arrive at a satisfactory solution in Palestine by releasing the many hundreds of political prisoners there, by suspending all death sentences, and by admitting those who helplessly keep knocking at the closely guarded doors to the land of their hopes. By removing these tensions, the mandatory Power will make its greatest contribution to the proper solution of the problem.

The people of Palestine deserve to be treated not as pawns on the chessboard of big Power politics, but as human beings about whose welfare we are deeply concerned. I earnestly appeal to the representatives here: Let us not think of strategic considerations and of oil. Let us think of the common people of Palestine—Christians, Jews, Moslems—and let us keep their welfare always in our minds. We have been called here to fulfil a noble task, the task of helping the people of Palestine who have found themselves at the cross-roads of an international conflict. Let us think, first of all, of the simple people of Palestine, whatever their religion or race or nationality may be; in dealing with this situation, let us think of people who wish to live in peace and realize their national aspirations for freedom and independence.

The CHAIRMAN: When I opened the meeting this morning, I expressed the hope that we might do three things today: hear the replies to the questions addressed to the Jewish Agency and the Arab Higher Committee; make comments on document A/C.1/171; and then vote on the document.

I suggest that we have now had two general statements which, interesting though they may have been, are far removed from document A/C.1/171 in some of their aspects. If we continue on that path, we will never get to document A/C.1/171 today, and perhaps not this week. I therefore hope that other speakers will confine their remarks to this particular document, so that we may carry out our original objective—even if we have to meet here tonight until midnight—of voting on it.

The representative of the Jewish Agency has now asked for the floor, in order to give the answers to the questions addressed to his organization. If the Committee has no objection, I shall call on him now. The representatives of the Jewish Agency may wish to take advantage of this opportunity to make certain observations with regard to document A/C.1/171 which they have requested permission to make. I shall

sance ou à deux, mais à l'Organisation des Nations Unies.

Plusieurs orateurs ont lancé à cette tribune un appel à la paix en Palestine au nom de l'humanité et au nom de Dieu. Je désire m'associer à ces appels. En particulier, je veux demander instamment à la Puissance mandataire de prouver sa bonne volonté et son désir d'aboutir à une solution satisfaisante en Palestine en libérant les nombreuses centaines de prisonniers politiques qui s'y trouvent, en suspendant l'exécution de tous les arrêts de mort et en laissant entrer ceux dont les mains impuissantes ne cessent de frapper aux portes bien gardées du pays de leurs espoirs. En supprimant ces causes de tension, la Puissance mandataire apportera sa plus grande contribution à la solution correcte du problème.

Les habitants de la Palestine méritent d'être traités non comme des pions de l'échiquier politique des grandes Puissances, mais comme des êtres humains dont le bien-être nous touche profondément. Je vous adresse à tous un appel pressant: ne pensons ni à des considérations stratégiques, ni à des questions de pétrole. Pensons au petit peuple de Palestine, aux chrétiens, aux juifs et aux musulmans. Que leur bien-être reste toujours présent à notre esprit. On nous a réunis ici pour remplir une noble tâche, celle d'aider le peuple de Palestine qui se trouve au carrefour d'un conflit international. Pensons avant tout à ces braves gens de Palestine, quelles que puissent être leur religion, leur race ou leur nationalité. En examinant cette situation, pensons à ceux qui veulent vivre en paix et réaliser leurs aspirations nationales vers la liberté et l'indépendance.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): En déclarant ouverte la séance, ce matin, j'ai exprimé l'espoir que nous pourrions faire trois choses aujourd'hui: entendre les réponses aux questions posées à l'Agence juive et au Haut Comité arabe; présenter des commentaires sur le document A/C.1/171; et voter sur ce document.

Nous venons, me semble-t-il, d'entendre deux déclarations générales qui, si intéressantes qu'elles aient pu être, sont à certains égards fort éloignées du document A/C.1/171. Si nous continuons dans cette voie, nous n'arriverons jamais à aborder celui-ci aujourd'hui, peut-être même pas cette semaine. J'espère donc que les autres orateurs limiteront strictement leurs observations à ce document, afin que nous puissions atteindre notre objectif initial qui est de le mettre aux voix, même s'il nous faut, pour cela, rester ici ce soir jusqu'à minuit.

Le représentant de l'Agence juive vient de demander la parole pour répondre aux questions posées à son organisation. Si la Commission n'émet pas d'objection, je vais la lui donner. Les représentants de l'Agence juive voudront peut-être profiter de cette occasion pour faire certaines observations relatives au document A/C.1/171, comme ils en ont demandé l'autorisation. Je donne maintenant la parole au re-

now call on the representative of the Jewish Agency, if the Committee does not disagree.

No objection was indicated.

Mr. SHERTOK (Jewish Agency for Palestine): I am here to reply to the questions which were put to Rabbi Silver after the conclusion of his address to the Committee. In so doing, I hope I may be permitted also to clear up some of the underlying issues, in order to bring out the meaning of my replies a little more clearly.

I would begin with a question asked by the representative of Poland as to the organization, composition and functions of the Jewish Agency for Palestine. In the mandate, the Zionist Organization was recognized as the Jewish Agency, with powers to advise and co-operate with the mandatory administration in matters concerning the Jewish national home and to take part in the country's development. At the time, the World Zionist Organization, founded fifty years ago, was already twenty-five years old. Subsequently, certain non-Zionist groups joined in forming an enlarged Jewish Agency, but the Zionist Organization has remained the main driving force. The World Zionist Organization has today local organizations in more than sixty countries—with a few exceptions, in every country where Jews live.

Within the Zionist movement, as in any democratically organized society, there are parties: the Labour Party and other labour groups, the Centre or General Zionists, the Mizrachi or the orthodox religious Zionists, and the Revisionists. This party division is reflected in our Congresses, which are held once every two years after a general election in all countries. The Congress elects our executive; the present executive was elected by the 360 delegates to the twenty-second Zionist Congress in Basle last December, who, in turn, were elected by nearly two million Zionist voters throughout the world. The executive has headquarters in Jerusalem and branches with resident members in New York, London and Paris.

Two things must be stressed. First, the Agency is the spokesman, not merely of Jews already settled in Palestine, but of all Jews throughout the world who are devoted to the idea of the Jewish national home. The entire Jewish people, I might say, hold the Jewish Agency responsible for the success of that great enterprise. Secondly, the Agency is not merely an organ of national representation, but an instrument of nation-building, an institution of immigration, development and settlement. It mobilizes the energies and resources of our people for national reconstruction, and in Palestine it directs large-scale practical development work.

It has been responsible for bringing hundreds of thousands of Jews to Palestine and set-

présentant de l'Agence juive, si la Commission y consent.

Il n'y a pas d'objection.

M. SHERTOK (Agence juive de Palestine) (*traduit de l'anglais*): Je suis ici pour répondre aux questions posées à M. le rabbin Silver après son discours à la Commission. A cette occasion, j'espère qu'il me sera permis d'apporter aussi quelques éclaircissements sur les problèmes de base, afin de mieux faire ressortir le sens de mes réponses.

Je vais commencer par une question posée par le représentant de la Pologne sur l'organisation, la composition et les fonctions de l'Agence juive de Palestine. Dans le mandat, l'Organisation sioniste était reconnue comme Agence juive, étant appelée à donner des avis à l'administration mandataire, à coopérer avec elle dans toutes les questions relatives au foyer national juif et à participer au développement du pays. A cette époque, l'Organisation sioniste mondiale, fondée il y a cinquante ans, avait déjà vingt-cinq ans d'existence. Ensuite, certains groupes non sionistes s'y affilièrent, constituant ainsi une Agence juive élargie, mais l'Organisation sioniste est demeurée la cheville ouvrière. L'Organisation sioniste mondiale possède aujourd'hui des filiales dans plus de soixante pays, c'est-à-dire, à quelques exceptions près, dans tous les pays où vivent des Juifs.

A l'intérieur du mouvement sioniste, comme dans toute société organisée démocratiquement, il y a des partis: le parti travailliste et autres groupes travaillistes, les sionistes du centre ou sionistes sans étiquette, les Mizrachi ou sionistes religieux orthodoxes et les révisionnistes. Cette division en partis se reflète dans notre congrès qui se tient tous les deux ans après une élection générale dans tous les pays. Le congrès élit notre Comité exécutif. Le présent comité exécutif a été élu par les 360 délégués du vingt-deuxième congrès sioniste tenu à Bâle en décembre dernier. Ces délégués avaient été élus eux-mêmes par près de deux millions d'électeurs sionistes répartis dans le monde entier. Le comité exécutif a son siège à Jérusalem et des filiales à New-York, à Londres et à Paris, composées de membres résidant sur place.

Deux choses sont à souligner. Premièrement, l'Agence juive est le porte-parole, non seulement des Juifs déjà établis en Palestine, mais de tous les Juifs à travers le monde qui défendent l'idée du foyer national juif. Le peuple juif tout entier, je puis dire, tient l'Agence juive pour responsable du succès de cette grande entreprise. Deuxièmement, l'Agence est non seulement un organe de représentation nationale, mais un instrument travaillant à l'édification d'une nation, un institut d'immigration, de mise en valeur et d'établissement. Elle mobilise les énergies et les ressources de notre peuple pour la reconstruction nationale et elle dirige en Palestine des travaux de mise en valeur effective sur une grande échelle.

C'est elle qui s'est chargée d'amener des centaines de milliers de Juifs en Palestine et de les

ting them there. It has carried out an extensive programme of settlement on the land. It has stimulated major industrial development. It has supplied guidance and co-ordination to the vast volume of free initiative and enterprise in the work of Jewish resettlement. Our Jerusalem headquarters is divided into departments: political, financial, immigration, agricultural settlement, trade and industry, labour, etc.

During the war, the Jewish Agency acted, in a way, as a recruiting authority. It mobilized the Jewish war effort in Palestine in the cause of the United Nations. It has supplied 33,000 volunteers for armed service within the British forces. They defended Palestine, served in most Middle Eastern countries, and fought in the campaigns of Africa and Europe. All industrial, technical, and scientific resources of Jewish Palestine were harnessed to the war effort.

So much for the Jewish Agency as such. Politically, its primary function has been to uphold and defend Jewish rights under the mandate. Immigration is the crux of the problem and several of the questions put to Rabbi Silver bear on that issue. In answering these questions, I must make one basic point clear by way of background.

If it is granted that the Jewish people are in Palestine as of right, then all the implications and corollaries of that premise must be accepted. The foremost is that Jews must be allowed to resettle in Palestine in unlimited numbers, provided only they do not displace or worsen the lot of the existing inhabitants who are also there as of right. If that basic premise is not granted, then there is very little to discuss. It may sound quite plausible to argue that if the right of the Jews to return to Palestine is admitted on the grounds of ancient history, then the whole map of the world would have to be remade and chaos would ensue. But does the question really arise? Do the descendants of the Romans, for example, claim entry into England? Do they need England? Does their future, their very existence depend on settling there? Or do the Arabs, for that matter, press to return to Andalusia in Spain? Is it a matter of life and death for them? The analogy is fallacious and misleading.

The great historic phenomenon of the Jewish return to Palestine is unique because the position of the Jewish people as a homeless people and yet attached with an unbreakable tenacity to its birthplace is unique. It is that phenomenon that has made the problem of Palestine an issue in international affairs, and no similar issue has ever arisen. Were it not for the presence in Palestine today of over 600,000 Jews who refuse to be left in a minority position under Arab domination; were it not for the urge to settle in Palestine of hundreds of thousands of homeless and uprooted Jews in Europe, in the Orient, and elsewhere; were it not for the hopes and

y établir. Elle y a réalisé un vaste programme d'installation sur le territoire. Elle a stimulé le développement des grandes industries, elle a servi à canaliser et à coordonner le large courant d'initiative et de libre entreprise dans l'œuvre de réinstallation des Juifs. Notre administration centrale à Jérusalem se divise en divers services: politique, financier, immigration, colonisation agricole, commerce, industrie, travail, etc.

Pendant la guerre, l'Agence juive a joué, dans une certaine mesure, le rôle d'organe de recrutement. Elle a mobilisé l'effort de guerre juif en Palestine en faveur des Nations Unies. Elle a mis 33.000 volontaires à la disposition des forces armées britanniques. Ces volontaires ont défendu la Palestine, ont servi dans la plupart des pays du Moyen Orient, ont participé aux campagnes d'Afrique et d'Europe. Toutes les ressources techniques, industrielles et scientifiques de la Palestine juive ont été mobilisées pour l'effort de guerre.

Voilà pour l'Agence juive en tant que telle. Politiquement, sa fonction essentielle a été de proclamer et de défendre les droits des Juifs sous le régime du mandat. L'immigration est le nœud du problème et plusieurs des questions posées à M. le rabbin Silver portent sur ce point. En répondant à ces questions, il me faut préciser un point fondamental afin de situer l'ensemble de la question.

Si l'on reconnaît que la présence du peuple juif en Palestine est légitime, on doit accepter aussi tout ce que sous-entend cette prémisse et tout ce qui en découle. Le principal est que les Juifs doivent être autorisés à venir s'établir en Palestine en nombre illimité, pourvu que par là, ils ne déplacent pas les habitants actuels du pays, qui eux aussi y sont légitimement, et ne leur portent pas préjudice. Si l'on n'accepte pas cette prémisse fondamentale, il est oiseux de discuter. Il peut paraître très plausible de prétendre que si l'on admet le droit des Juifs à revenir en Palestine en se fondant sur l'histoire ancienne, toute la carte du monde sera à refaire et qu'il en résultera le chaos. Mais ce problème se pose-t-il vraiment? Les descendants des Romains revendiquent-ils par exemple la libre entrée en Angleterre? L'Angleterre leur est-elle nécessaire? Leur avenir, leur existence même, dépendent-ils de leur établissement dans ce pays? Les Arabes, dans le même ordre d'idée, réclament-ils leur retour en Andalousie? Est-ce pour eux une question de vie ou de mort? L'analogie est fallacieuse et ne peut que nous fourvoyer.

Le grand phénomène historique du retour des Juifs en Palestine est un fait unique parce que la position du peuple juif, peuple sans patrie, qui s'attache cependant avec une ténacité inébranlable à sa terre d'origine, est unique. C'est ce phénomène qui a fait du problème de la Palestine une question internationale et jamais cas analogue ne s'est présenté. N'était la présence en Palestine de 600.000 Juifs qui refusent de demeurer en minorité sous la domination arabe, n'était l'urgence d'établir en Palestine des centaines de milliers de Juifs sans foyer et déracinés d'Europe, d'Orient ou d'ailleurs, n'était le fait que des millions de Juifs à travers

efforts of millions of Jews throughout the world to re-establish their national home and build it up into a Jewish State, the United Nations would not be faced with the problem of Palestine as it is now. The problem is real and pressing. It cannot be made to disappear by conjuring up non-existent difficulties alleged to be involved in its solution.

When the representative from India asks how many Jews from outside there were in Palestine at certain dates—the operating words being “from outside”—I must confess I am somewhat baffled. I can give him the round figures for the Jewish population in those years: 50,000 in 1900, 165,000 in 1930, 475,000 in 1939. Now it is about 630,000. Incidentally, there are more Jews in Palestine today than there were Arabs at the end of the First World War. But as to Jews “from outside”, I cannot say. In a way, they are all from outside; they are practically all immigrants.

There was but a tiny Jewish community in Palestine prior to 1880. In the early 1880's, the return started, almost simultaneously, from Russia and Roumania, from Morocco and southern Arabia, and since then it has been practically continuous. It started because the Jews had always believed it to be their inalienable right to resettle Palestine. That right was subsequently internationally recognized and enshrined in the mandate. But quite apart from the mandate, nothing will eradicate from the hearts of Jews the conviction that it is their right to return. So in that deeper sense, they are not from outside at all, but sons of the country.

By the way, my Arab countrymen make much of the fact that Palestine has already taken in so many immigrants. These immigrants, they said, were received by the Arabs. We are very sorry but we cannot concede them that credit. Conversely, they say that the Jews have settled in Palestine at the expense of the Arabs. That debit item, too, we cannot admit. There has been no receiving of Jewish immigrants by Arabs nor any settlement of Jews at the expense of the Arabs. The Jews did not come as guests of anyone. They came in their own right. They received themselves and their brothers; and they did so by their own efforts and at the expense of no one else. Every acre of land we tilled was bought and had to be wrested from wilderness and desolation. Nothing was taken away—not one house, not one job. A tremendous amount of work, wealth, and well-being was presented to the Arab population.

The representative from India also asked what was the age of the Jewish communities in Europe; and whether, since the Hitler regime had been crushed, the Jewish displaced persons would not be better advised to stay in Germany.

As to the age of European Jewry, it is on the whole quite venerable, but age has not made for security. Three-quarters of that Jewry—six million people—are no more. But let us go back

le monde unissent leurs espoirs et leurs efforts pour recréer leur foyer national et créer un Etat juif, les Nations Unies n'auraient pas à résoudre le problème de Palestine tel qu'il se présente aujourd'hui. Ce problème est à la fois réel et urgent. On ne peut pas l'escamoter en invoquant les difficultés fictives qu'entraînerait, prétend-on, sa solution.

Lorsque le représentant de l'Inde demande combien de Juifs venus de l'extérieur étaient en Palestine à certaines époques, les mots “venus de l'extérieur” étant les termes clés de la question, je dois avouer que je suis un peu déconcerté. Je puis lui donner en chiffres ronds l'effectif de la population juive pour ces années: 50.000 en 1900, 165.000 en 1930, 475.000 en 1939. Environ 630.000 aujourd'hui. Incidemment, il y a plus de Juifs en Palestine aujourd'hui qu'il n'y avait d'Arabes à la fin de la première guerre mondiale. Mais pour ce qui est des Juifs “de l'extérieur”, je ne puis me prononcer. En un sens, ils viennent tous de l'extérieur, ils sont pratiquement tous des immigrants.

Il n'existait qu'une très petite collectivité juive en Palestine avant 1880. C'est au début de 1880 que le retour a commencé simultanément de Russie et de Roumanie, du Maroc et de l'Arabie du Sud et, depuis, il a été pour ainsi dire continu. Il a commencé parce que les Juifs ont toujours considéré que leur droit inaliénable était de se réinstaller en Palestine. Ce droit a été ultérieurement reconnu internationalement et consacré par le mandat, mais, indépendamment du mandat, rien n'arrachera du cœur des Juifs la conviction qu'ils ont le droit de revenir. Ainsi donc, au sens profond des termes, ils ne sont pas de l'extérieur, mais bien fils de ce pays.

Mes compatriotes arabes tirent grand argument du fait que la Palestine a déjà reçu un grand nombre d'immigrants. Ce sont, disent-ils, les Arabes qui ont accueilli ces immigrants. Nous regrettons de ne pouvoir leur accorder le mérite de cet accueil. Contradictoirement, ils prétendent que les Juifs se sont établis en Palestine aux dépens des Arabes. Là non plus, nous ne pouvons reconnaître que nous leur devons quelque chose. Les Arabes n'ont pas accueilli d'immigrants juifs, et l'installation d'aucun Juif n'a été faite aux dépens des Arabes. Les Juifs ne sont les invités de personne, ils sont venus parce que c'était leur droit, ils se sont reçus eux-mêmes avec leurs frères; et ils l'ont fait au prix de leurs propres efforts sans qu'il en coûte à personne d'autre. Chaque arpent que nous avons cultivé a été arraché à la désolation du désert et a été payé; rien n'a été pris, ni une maison, ni un emploi. Une somme considérable de travail, de richesse et de bien-être a été offerte à la population arabe.

Le représentant de l'Inde a demandé aussi quel était l'âge des communautés juives en Europe, et si, étant donné l'effondrement du régime hitlérien, les personnes déplacées juives ne feraient pas mieux de rester en Allemagne.

En ce qui concerne l'âge des communautés juives en Europe, il est dans l'ensemble très vénérable, mais n'a point contribué à assurer leur sécurité. Les trois quarts de ces Juifs —

into the past. Jews had lived in Spain for a whole millennium when, in 1492, they were despoiled and expelled, and only those who gave up their Jewish identity and became Christians were allowed to remain. Jews have lived in Poland since the eleventh or twelfth century, but in the seventeenth they were the victims of ferocious massacres. Then there were pogroms under the Russian czars in the nineteenth and twentieth centuries; and in the last war, as we have just heard, came the final catastrophe. Nearly all of Polish Jewry—three million men, women and children—was wiped out by the nazis.

In Germany, the beginnings of Jewish settlement are traced back to the fourth century. But just six centuries ago, most of the Jews in Germany were destroyed in a wave of frenzied persecution which swept Europe. Then, by the twentieth century, German Jews had reached the pinnacle of emancipation and were largely assimilated. Yet they were hurled down into the abyss of degradation and death. Even converts to Christianity were not spared.

It is true that Hitler is gone now, but not anti-Semitism. He was the product, not the source of German Jew-hatred. Anti-Semitism in Germany and in many other parts of Europe is as rife as ever and potentially militant and fierce. Some Governments have tried their best to keep it down, but they have a very hard job in doing so. The very age of European Jewry serves only to accentuate the basic historic insecurity of Jewish life in the dispersion.

The representative of India has also asked whether the Jewish displaced persons would be assimilable in Palestine. The answer is yes. They would be perfectly assimilable in the Jewish community there, the one Jewish community in the world with a self-contained economic system and an independent cultural life which is eager and able to receive and absorb them. He asked whether they would not be better assimilable in Germany. The answer is no. You cannot settle in a graveyard, nor can you build a dwelling out of heaps of rubble.

Actually, most of the Jewish displaced persons are not from Germany itself, but from other countries. Today they are in camps, or they continue as refugees, because they cannot be resettled in Europe. They have now waited for two years, and in all this time no one has come forward with a solution to their problem. The clear recommendations of the Anglo-American Committee of Inquiry have remained on paper and, to them, they have proved a mockery. No one has offered an alternative to Palestine. But even if there were an alternative, they refuse to be treated as mere chattels. They appeal to the world to realize that they form part of a people which has a national will of its own. They want to go to the only country where they will feel

six millions d'âmes — ont péri. Mais revenons au passé. Des Juifs résidaient en Espagne depuis près de mille ans, lorsqu'en 1492, ils furent dépouillés et expulsés, et seuls ceux qui abandonnèrent leur identité et se firent chrétiens furent autorisés à rester. Des Juifs vivaient en Pologne depuis le XIème ou XIIème siècle, mais, au XVIIème, ils furent victimes de féroces massacres. Sous le régime des tsars russes aux XIXème et XXème siècle sévirent des pogroms et, pendant la dernière guerre, ainsi que vous venez de l'entendre, survint la catastrophe finale. La quasi-totalité des Juifs de Pologne, trois millions d'hommes, femmes et enfants, a été anéantie par les nazis.

En Allemagne, c'est au IVème siècle que remonte l'installation de la communauté juive. Mais il y a exactement six siècles, la plupart des Juifs d'Allemagne furent massacrés lorsqu'une vague de persécution frénétique déferla sur l'Europe. Puis, au XXème siècle, les Juifs d'Allemagne atteignirent le pinacle de l'émancipation et furent en grande partie assimilés, pour être soudain rejetés dans l'abîme de l'abaissement et de la mort. Même ceux qui s'étaient convertis au christianisme ne furent pas épargnés.

Hitler, il est vrai, n'est plus, mais l'antisémitisme subsiste. Hitler était le produit et non la cause de la haine allemande contre les Juifs. L'antisémitisme, en Allemagne comme dans de nombreux pays d'Europe, est aussi violent que jamais et d'une agressivité latente aussi féroce. Certains Gouvernements ont fait tout leur possible pour tenter de l'étouffer, mais leur tâche est rude. L'ancienneté même de la communauté juive d'Europe ne sert qu'à accroître l'insécurité historique fondamentale des Juifs dispersés.

Le représentant de l'Inde a également demandé si les Juifs déplacés pourraient être assimilés en Palestine. La réponse est affirmative. Ils seraient parfaitement assimilables dans la communauté juive de Palestine, la seule au monde qui se suffise à elle-même économiquement, qui possède une vie culturelle indépendante et qui soit désireuse et capable de les accueillir et de les absorber. Il a demandé s'ils ne seraient pas plus facilement assimilables en Allemagne. La réponse est négative. On ne s'installe pas dans un cimetière, on ne construit pas un foyer avec un tas de décombres.

En fait, la plupart des Juifs déplacés ne sont pas originaires d'Allemagne, mais d'autres pays. Ils résident aujourd'hui dans des camps et restent des réfugiés parce qu'ils ne peuvent se réinstaller en Europe. Il y a déjà deux ans qu'ils attendent, et, pendant tout ce temps, personne n'a pris l'initiative d'offrir une solution à leurs problèmes. Les recommandations précises de la Commission d'enquête anglo-américaine sont restées sur le papier et n'ont été, pour eux, qu'un leurre. Personne n'a proposé d'autre solution que l'établissement en Palestine. Mais même s'il en existe une, les Juifs refusent d'être traités comme des biens meubles, ils en appellent au monde pour qu'il cesse de méconnaître qu'ils font partie d'un peuple qui possède une volonté nationale propre.

at home, both individually and collectively. Their problem is inseparable from the problem of Palestine. It is the problem of Palestine. To treat the issue of Palestine in isolation from the immigration issue would make as much sense as to study the beating of a heart while disregarding the circulation of the blood. A solution for the problem of Palestine which would ignore the Jewish claim and the need for immigration would solve nothing. Whoever undertook to implement such a solution would be driven by the sheer impact of reality to face the problem of immigration.

I may perhaps interpose here an answer to the question put by the representative of the Union of South Africa. He asked whether we wanted the question of the displaced persons in Europe examined solely in connexion with Palestine, or in its general aspect. Our answer is that we believe that only in Palestine can the problem of these people be permanently and constructively solved, for only there can their lives be rebuilt on secure foundations and their homes become part of the home of the entire people.

The immigration issue is not confined to the Jewish displaced persons and unsettled refugees in Europe. Various Jewish communities in Europe are involved, as well as the Jews of the Arab and Oriental countries. With regard to these, Members of the United Nations have heard during the present session idyllic accounts of the conditions of complete equality and true brotherhood under which they live. The Jewish Agency is naturally very intimately acquainted with the position, and the picture as we know it is totally different. In most of these countries Jews are treated as second or third rate citizens. They live in perpetual fear of eruptions of fierce fanaticism, of which there have been tragic examples both in recent years and in the more remote past. Their lot ranges from precarious sufferance to active persecution. All formal statements under duress notwithstanding, their hopes and dreams are centred on Zion, and their youth has no other idea but to join its builders.

We very strongly urge that the position of these communities should form part of the committee's investigations. But the most urgent problem is, of course, that of the displaced persons in Europe who are now on the brink of despair.

The present political crisis in Palestine is nothing but a clash between the dire needs of Jewish immigration and the current anti-immigration policy of the mandatory Power. We were asked by the representative of India why public servants of the British Government in Palestine are today the victims of terrorist activity. The answer is because the White Paper of 1939 is

Ils veulent se rendre dans le seul pays où ils se trouveront chez eux tant du point de vue individuel que collectif. Leur problème est inséparable de celui de la Palestine. C'est le problème même de la Palestine. Séparer la question palestinienne de celle de l'immigration serait à peu près aussi illogique que d'étudier les pulsations du cœur sans s'occuper de la circulation du sang. Une solution du problème palestinien qui ne tiendrait pas compte des revendications juives et de la nécessité de l'immigration, ne résoudrait rien. Ceux qui essaieraient de mettre en œuvre cette solution seraient contraints par la force même des choses, d'affronter le problème de l'immigration.

Je puis sans doute intercaler ici ma réponse à la question du représentant de l'Union Sud-Africaine. Il a demandé si nous désirions voir la question des personnes déplacées en Europe, examinée uniquement par rapport à la Palestine, ou sous son aspect général. Notre réponse est que nous pensons que c'est seulement en Palestine que le problème de ces personnes déplacées peut trouver une solution permanente et positive, car c'est là seulement qu'elles pourront refaire leur vie sur des bases sûres, et que leurs foyers s'intégreront au foyer commun d'un peuple entier.

La question de l'immigration ne se limite pas à celle des personnes déplacées juives et des réfugiés sans foyer en Europe; elle affecte diverses communautés juives d'Europe ainsi que les Juifs des pays arabes et orientaux. En ce qui concerne ces derniers, les Membres des Nations Unies ont entendu, au cours de la présente session, des comptes rendus idylliques sur les conditions de parfaite égalité et de sincère fraternité dans lesquelles ils vivent. L'Agence juive est naturellement très au courant de la situation, et le tableau que nous connaissons est totalement différent. Dans la plupart de ces pays, les Juifs sont traités comme des citoyens de seconde ou troisième zone; ils vivent dans la crainte perpétuelle d'explosions de fanatisme féroce dont il y a eu de tragiques exemples, tant au cours des dernières années que dans le passé plus ancien. Le sort auquel ils sont soumis va de la tolérance précaire à la persécution active. Malgré toutes leurs déclarations officielles faites à leur corps défendant, leurs espoirs et leurs rêves se concentrent sur Sion, et les jeunes parmi eux n'ont d'autre idée que d'aller rejoindre ses bâtisseurs.

Nous insistons très énergiquement pour que la situation de ces communautés fasse l'objet de l'enquête de la commission. Mais le problème le plus urgent est évidemment celui des personnes déplacées en Europe, qui sont aujourd'hui au seuil du désespoir.

La crise actuelle de Palestine n'est autre que le choc entre les besoins pressants de l'immigration juive et la politique anti-immigrationniste actuelle de la Puissance mandataire. Le représentant de l'Inde nous a demandé pourquoi les fonctionnaires du Gouvernement britannique en Palestine sont encore victimes de l'activité terroriste. La raison en est que le Livre blanc de

still in force. Terrorism is a pernicious outgrowth of a disastrous policy.

The Jewish Agency has unreservedly condemned terrorist bloodshed, and in that attitude it is supported by the large majority of the organized Jewish community. Its harm to the Jews and to the Jewish future is far graver than to the Government and people of the United Kingdom. But Jewish efforts to resist and check terrorism are continually frustrated because Government action in pursuance of the White Paper adds fuel to the fire. Our efforts will continue, but the representative of India will no doubt agree that Palestine is not the only country which has been afflicted with this most hateful disease.

Another question was why, in contradiction to the Amir Faisal's attitude, the Palestine Arabs were now opposed to Jewish immigration. Since that question was put, we have heard a very able exposition of the Palestine Arab case which fully covered the point. All I would add is that the uncompromising opposition to immigration now voiced does not invalidate the broader conception and bolder vision expressed in the Faisal-Weizmann agreement, which indicated a way of harmonizing Jewish and Arab aspirations within a wider framework, taking fully into account the independence then promised and now achieved by the Arabs in vast territories.

While I am on the point of promises, may I be permitted to recall that Sir Henry McMahon himself stated that Palestine was never included in the promises made by him to the Arabs, and that this was well understood at the time by the late King Hussein; also that Transjordan, which was originally included in the Balfour Declaration, is today an Arab State.

Finally, the representative of India asked whether we recognized the distinction between a Jewish State and a Jewish national home. The answer is that we do, but perhaps not quite in the sense in which the question was meant. The establishment of the Jewish national home is a process. The setting up of a Jewish State is its consummation. That such consummation had been intended by the authors of the Jewish national home policy and that a way was definitely left open for its achievement was conclusively proved by the Palestine Royal Commission. The point was fully understood by those responsible for the 1944 statement on Palestine by the British Labour Party Executive.

The Indian representative drew attention to the use in that statement of the term "Jewish national home" and not "Jewish State". But may I recall the words of Mr. Hugh Dalton, the present Chancellor of the Exchequer, when reporting on that statement of the Executive to the Labour Party Conference? He urged common support, in consultation with the United

1939 est toujours en vigueur. Le terrorisme est la funeste conséquence de cette politique désastreuse.

L'Agence juive a condamné sans réserve l'effusion de sang à fin terroriste, et cette attitude est soutenue par la grande majorité de la communauté juive organisée. L'activité terroriste est beaucoup plus préjudiciable aux Juifs et à l'avenir de la communauté juive qu'au Gouvernement et au peuple du Royaume-Uni, mais les efforts des Juifs pour résister au terrorisme et le freiner, sont sans cesse mis en échec par l'action du Gouvernement qui, appliquant le Livre blanc, verse de l'huile sur le feu. Nous poursuivrons nos efforts, mais le représentant de l'Inde conviendra certainement que la Palestine n'est pas le seul pays qui soit victime de ce mal des plus détestables.

On a aussi demandé pourquoi, en contradiction avec l'attitude de l'émir Feyçal, les Arabes de Palestine sont aujourd'hui hostiles à l'immigration juive. Depuis que cette question a été posée, nous avons entendu un très habile exposé de la thèse des Arabes de Palestine au cours duquel il a été répondu en détail à cette question. Tout ce que je voudrais ajouter est que l'opposition intransigeante à l'immigration, qui est manifestée aujourd'hui, n'infirme pas la conception plus vaste et le point de vue plus hardi exposés dans l'accord Feyçal-Weizmann qui indiquait un moyen d'harmoniser les aspirations juives et arabes dans un cadre large, en tenant compte de l'indépendance alors promise aux Arabes, et qu'ils ont aujourd'hui gagnée dans de vastes territoires.

Pendant que j'en suis à ces promesses, qu'il me soit permis de rappeler que Sir Henry McMahon lui-même a déclaré qu'il n'avait jamais compris la Palestine dans les promesses qu'il avait faites aux Arabes, et que feu le roi Hussein l'avait bien compris à l'époque; puis-je rappeler aussi que la Transjordanie, primitivement comprise dans la Déclaration Balfour, est aujourd'hui un Etat arabe?

Enfin, le représentant de l'Inde a demandé si nous établissions une distinction entre un Etat juif et un foyer national juif. La réponse est affirmative, mais peut-être pas tout à fait au sens où la question a été posée. La création d'un foyer national juif est une étape, l'établissement d'un Etat juif est son couronnement. Qu'un tel couronnement ait été dans les intentions de la politique du foyer national juif, et que la voie pour sa réalisation ait été laissée expressément libre, cela a été irréfutablement prouvé par la Commission royale pour la Palestine. Ce point a été parfaitement compris par les auteurs de la déclaration de 1944 du Comité exécutif du Parti travailliste britannique de la Palestine.

Le représentant de l'Inde a attiré l'attention sur l'emploi dans cette déclaration du terme "foyer national juif" et non point "Etat juif"; mais qu'il me soit permis de rappeler les paroles de M. Hugh Dalton, Chancelier de l'Echiquier actuel, lorsqu'il a porté cette déclaration du Comité exécutif à la connaissance de la Conférence du parti travailliste. Il a demandé le sou-

States and Soviet Governments—and now I quote—“for a policy which will give us a happy, free, and prosperous Jewish State in Palestine”. That was only two years ago.

The matter has a most vital bearing on the question of Palestine's independence. Unlike other mandates of category A, the declared object of which was to prepare the country for independence, the Palestine mandate has no such clause. Its primary purpose, in the words of the Royal Commission, is the establishment of the Jewish national home. But, of course, the ultimate goal must be independence and the mandate must be terminated.

Therefore if, upon the termination of the Palestine mandate, its original purpose is to be fulfilled, if the future of the Jewish national home is to be permanently secured, if the national interest of the Jewish people is to be harmonized with other interests and not sacrificed for their sake, then a Jewish State must come into being. A home, in the words of a British statesman, in the debate on the White Paper for Palestine, is a place to which one is always free to come back. How is the national home to fulfil its primary function of being open to Jews in need of it, if it is to remain forever subjected to non-Jewish sovereignty?

An Arab minority in a Jewish State will be secure, if for no other reason, because the State will for ever remain surrounded by Arab countries with which it will be most vitally interested to be at peace; also because there will always be Jewish minorities in other lands.

But a Jewish minority in an Arab State will have no such security at all. It will be at the mercy of the Arab majority, which would be free from all restraints. To provide boldly, if I may put it that way, for the independence of Palestine as a country, without placing an equal emphasis on safeguarding the independence of the Jews as a people is to tear the problem out of its real context and load the dice heavily against the Jews. The whole issue is likely to be vitiated in advance by such an approach.

The question of our living with the Arab peoples and the relationship of a Jewish State with them is, of course, the dominant question of the future. The representative of Poland has asked, in his second question, whether there have been attempts at collaboration between Jews and Arabs. The answer is yes, there have been, on both sides. Arabs and Jews have co-operated and are co-operating successfully in the wide and varied fields of municipal, commercial and labour affairs. Arabic is taught in all Jewish secondary schools and in a large number of primary schools. The Jewish Agency is particularly active in spreading knowledge of Arabic in the Jewish settlements and promoting friendly relations between them and their Arab neighbours. From personal observation and direct experience accumulated over a period of forty-one years' residence in Palestine, I can affirm that

tien en commun, de concert avec les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique — je cite ses paroles — “d'une politique qui nous donne un Etat juif heureux, libre et prospère en Palestine”. Il n'y a de cela que deux ans.

Ce point concerne d'une manière absolument vitale la question de l'indépendance de la Palestine. A la différence des autres mandats de la catégorie A, dont le but déclaré était de préparer les pays à l'indépendance, le mandat pour la Palestine ne comportait aucune clause de cette nature. Son premier but était, selon les mots de la Commission royale, la création d'un foyer national juif mais, évidemment, le but final devrait être l'indépendance et la cessation du mandat.

Si donc, à l'expiration du mandat pour la Palestine, le but primitif de celui-ci doit être réalisé, si l'avenir du foyer national juif doit être assuré d'une façon permanente, si les intérêts nationaux du peuple juif doivent être harmonisés avec d'autres intérêts et non leur être sacrifiés, alors l'Etat juif doit devenir réalité. Un foyer, selon les paroles d'un homme d'Etat britannique, au cours du débat sur le Livre blanc pour la Palestine, est un lieu où l'on peut toujours revenir librement. Comment le foyer national peut-il remplir son rôle fondamental qui est d'être ouvert aux Juifs qui en ont besoin, s'il doit rester éternellement soumis à une souveraineté non juive?

La minorité arabe dans un Etat juif sera toujours en sécurité, ne serait-ce que parce que cet Etat sera toujours entouré de pays arabes avec lesquels il ira de son intérêt vital de demeurer en paix, et aussi parce qu'il existera toujours des minorités juives dans d'autres pays.

Mais la minorité juive dans un pays arabe ne jouira d'aucune sécurité. Elle sera toujours à la merci de la majorité arabe libre de toute contrainte. Prévoir hardiment, si je puis dire, l'indépendance de la Palestine en tant que pays, sans exiger avec une fermeté égale la garantie de l'indépendance des Juifs en tant que peuple, revient à arracher le problème de son véritable climat et à piper les dés au détriment des Juifs. La question tout entière risque d'être faussée d'avance si on l'aborde sous cet angle.

Notre vie parmi les peuples arabes et les relations entre eux et un Etat juif, telle est évidemment la question qui domine l'avenir. Le représentant de la Pologne a demandé dans sa seconde question s'il y avait eu des tentatives de collaboration entre Juifs et Arabes. La réponse est affirmative: il y en a eu de part et d'autre. Les Arabes et les Juifs ont coopéré et coopèrent avec succès dans les vastes et divers domaines des affaires municipales, commerciales et dans celui de la main-d'œuvre. On enseigne l'arabe dans toutes les écoles secondaires et dans un grand nombre d'écoles primaires juives. L'Agence juive continue de façon particulièrement active à répandre la connaissance de l'arabe dans les colonies juives et à encourager les relations amicales entre celles-ci et leurs voisins arabes. D'après mes observations personnelles et une expérience accumulée pendant

there is nothing inherent in the nature of either the native Arab or the immigrant Jew which prevents friendly co-operation. On the contrary, considering the admitted great difference of background, they mix remarkably well. By mixing I do not mean assimilation, for the Jew does not come to Palestine to assimilate to the Arab, but to develop his own distinctive individuality. Nor does he expect the Arab to assimilate to him. What I mean is co-operation between a self-respecting Jew and a self-respecting Arab, and between the two communities.

Today the issue is overshadowed and practical co-operation is hampered by the political conflict over the country's future. The present official leaders of the Arab States, having achieved practically all they wanted with so little sacrifice, refuse to admit the legitimacy of the national aspirations of another people. At the head of the Arab Higher Committee of Palestine stands a man who, apart from other well-known aspects of his activity, was directly involved during the war in the nazi policy of the extermination of the European Jews.

Nevertheless, the Jews do not lose heart. They come to Palestine not to fight the Arab world, but to live at peace with it. They are not an outpost of any foreign domination. Their ambition is to integrate themselves into the modern structure of reviving Asia. They are an old Asiatic people returning to their home. At the same time, they are anxious to make their contribution to the **great work of bridge-building between modern Asia and the rest of the world.** Their intense experience in development within the narrow confines of Palestine is yielding results which may be of value to all who are interested in social and economic progress in the Middle East and beyond. But their true partnership with their neighbours can be based only upon equality of status and mutual respect. They claim what is the natural right of any people on the face of the earth: that as many of them as possible should live together in their own country, freely develop their civilization, make their contribution to the common stock of humanity, and be self-governing and independent. They cannot possibly surrender that claim, and for its attainment they appeal for the assistance of the entire family of nations.

In conclusion, Mr. Chairman, may I answer the question of the delegation from Colombia on our views regarding the composition of the special committee? We would not differentiate between big and small Powers, nor would we suggest the exclusion of any Government merely because it happens to have or may develop a policy on Palestine. Having a policy does not necessarily mean being directly concerned as an interested party. But we believe that parties directly concerned should not serve on the committee. That should exclude the United Kingdom, for reasons put, if I may say so, with

quarante et un ans en Palestine, je puis affirmer que nul instinct, soit chez l'Arabe indigène, soit chez le Juif immigré, ne s'oppose à leur collaboration amicale. Au contraire, compte tenu de la grande différence évidente de formation, on constate qu'ils se mélangent remarquablement bien. Par mélange, je n'entends pas assimilation, car les Juifs ne viennent point en Palestine pour s'assimiler aux Arabes, mais pour y développer leur individualité propre. Ils ne s'attendent pas davantage à ce que les Arabes s'assimilent à eux. Ce dont je veux parler, c'est de la coopération entre les particuliers juifs et arabes, comme entre les deux communautés.

A l'heure actuelle, la question est assombrie et la collaboration pratique entravée par le conflit politique touchant l'avenir du pays. Les hommes d'Etat actuels des Etats arabes, qui ont obtenu tout ce qu'ils voulaient au prix de si faibles sacrifices, refusent d'admettre la légitimité des aspirations nationales d'un autre peuple. A la tête du Haut Comité arabe de Palestine se trouve un homme qui, sans parler des autres aspects bien connus de son activité, a été directement impliqué, pendant la guerre, dans la politique nazie d'extermination des Juifs d'Europe.

Malgré tout, les Juifs ne perdent pas courage. Ils viennent en Palestine non pour combattre le monde arabe, mais pour vivre en paix avec lui. Ils ne constituent l'avant-poste d'aucune domination étrangère. Leur ambition est de s'intégrer dans la structure moderne de l'Asie renaissante. Ils sont un ancien peuple asiatique qui revient sur sa terre d'origine. En même temps, ils désirent apporter leur contribution à la grande œuvre qui consiste à relier l'Asie moderne au reste du monde. Leur expérience de développement intensif dans les limites étroites de la Palestine produit des résultats qui peuvent être utiles à tous ceux qui s'intéressent au progrès social et économique du Moyen Orient et d'ailleurs. Mais leur véritable collaboration avec leurs voisins ne peut se fonder que sur l'égalité de statut et le respect mutuel. Ils revendiquent ce qui est le droit naturel de tout peuple sur cette terre: que le plus grand nombre possible d'entre eux puissent vivre ensemble dans leur propre pays, y développer librement leur propre civilisation, apporter leur contribution au bien commun de l'humanité, et se gouverner eux-mêmes dans l'indépendance. Il leur est impossible de renoncer à cette revendication, et, pour la voir aboutir, ils font appel à la grande famille des nations.

Pour conclure, Monsieur le Président, puis-je répondre à la question du représentant de la Colombie sur nos vues touchant la composition de la commission spéciale. Nous ne voulons pas établir de différence entre les grandes et les petites Puissances, ni suggérer l'exclusion d'aucun Gouvernement parce qu'il se trouverait avoir une politique à l'égard de la Palestine, ou être en passe d'en élaborer une. Le fait d'avoir une politique ne signifie pas nécessairement qu'on est partie directement intéressée. Mais nous pensons que les parties directement intéressées ne doivent pas être membres de la com-

unanswerable cogency by the representative of the United Kingdom himself. We would also definitely exclude the Arab States, unless it were agreed that the committee should contain one Arab and one Jewish member.

Thank you very much.

The CHAIRMAN: May I ask you, Mr. Shertok, whether the Agency would like at this time to make the short statement on this document A/C.1/171 which it desires to make?

MR. SHERTOK (Jewish Agency for Palestine): No, Mr. Chairman. It is not yet clear whether there will be a short statement forthcoming.

Sheikh ALIREZA (Saudi Arabia): I should like to have the record show that the Saudi Arabian delegation supports wholeheartedly the statement made by our colleague, His Excellency, Mr. Faris El-Khoury.

Mr. BAYDUR (Turkey): While we are discussing the draft resolution document A/C.1/171 prepared by the Sub-Committee, I should like to say a few words in explanation of the way I intend to vote.

In the Middle Ages, Jews who had been turned out of certain European countries sought refuge in Turkey. Since then, a considerable Jewish colony has been living in Turkey prosperously and in full possession of all civil liberties. At the time of the Conference at San Francisco, a representative of the Jewish Agency came to see me to express to me the appreciation of the Jewish Agency for the humane help and treatment afforded by the Turkish Republic to the Jews who had been the victims of oppression in certain European countries during the Second World War. These two instances, one remote and the other immediate, illustrate the attitude and the feeling of the Turkish people toward the Jews.

On the other hand, the Turkish nation has a long common history with the Arabs. As the representative of the Arab Higher Committee said in this room on Friday, we lived and worked together with the Arabs for centuries with mutual respect for each other's national feelings and social rights. As a result of historical evolution in the lives of nations, they have now attained their independence. Although our frontiers are separated, our hearts are still united. The Turkish nation sincerely desires to see the new Arab States happy and prosperous.

These words should indicate the attitude of the Turkish delegation on the question of independence for Palestine. In paragraph 4 of the Iraq proposal (document A/C.1/169) submitted on Saturday, it was envisaged that independence should be the primary purpose of any plan for the future of the government of Palestine.

On the other hand, in the working papers which we discussed on Thursday, and which

mission. Nous excluons le Royaume-Uni pour les raisons exposées avec, si je puis dire, une force d'argumentation irrésistible par le représentant du Royaume-Uni lui-même. Nous excluons aussi formellement les Etats arabes à moins que l'on n'admette que la commission comprendra un membre arabe et un membre juif. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puis-je vous demander, M. Shertok, si l'Agence est disposée à faire, dès maintenant, la brève déclaration qu'elle désire présenter sur le document A/C.1/171?

M. SHERTOK (Agence juive de Palestine) (*traduit de l'anglais*): Non, Monsieur le Président, il n'est pas encore certain que nous présentions cette brève déclaration.

Le cheik ALIREZA (Arabie saoudite) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais voir inscrire au procès-verbal le fait que la délégation de l'Arabie saoudite appuie de tout cœur la déclaration de notre collègue, S. E. M. Faris El-Khoury.

M. BAYDUR (Turquie) (*traduit de l'anglais*): Pendant que nous en sommes à la discussion du projet de résolution A/C.1/171, je voudrais dire quelques mots pour expliquer mon vote.

Au moyen âge, les Juifs expulsés d'un certain nombre de pays européens ont cherché refuge en Turquie. Depuis lors, une colonie juive importante vit en Turquie dans la prospérité, en pleine possession de toutes ses libertés civiles. Au moment de la Conférence de San-Francisco, un représentant de l'Agence juive est venu me trouver pour me dire combien cette Agence appréciait l'aide et le traitement humanitaires offerts par la République turque aux Juifs victimes de l'oppression dans certains pays d'Europe pendant la deuxième guerre mondiale. Ces deux exemples, l'un ancien, l'autre récent, illustrent l'attitude et les sentiments du peuple turc à l'égard des Juifs.

D'autre part, l'histoire de la nation turque est depuis longtemps intimement liée à celle des peuples arabes. Ainsi que l'a déclaré vendredi le représentant du Haut Comité arabe, nous avons vécu et travaillé avec les Arabes pendant des siècles dans le respect mutuel de nos sentiments nationaux et de nos droits sociaux. Par suite de l'évolution historique de la vie des nations, les peuples arabes ont obtenu leur indépendance. Bien que des frontières nous séparent, nos cœurs restent unis. La nation turque souhaite sincèrement aux nouveaux Etats arabes bonheur et prospérité.

Ces paroles indiquent l'attitude de la délégation turque à l'égard de la question de l'indépendance de la Palestine. Au paragraphe 4 de la proposition de l'Irak (document A/C.1/169) présentée samedi, il est envisagé que l'indépendance doit être le premier objectif de tout plan d'avenir pour le gouvernement de la Palestine.

D'autre part, dans les documents de travail dont nous avons discuté jeudi et qui ont recueilli

enjoy the support of the United Kingdom and the United States delegations, it is proposed that the independence of Palestine should be the ultimate purpose of any plan for the future of that country.

It should be noted with satisfaction that, after the discussions in the General Committee and in the Assembly, these two viewpoints have come much nearer together in this First Committee. It now appears that the main difference is concerned with the time at which independence should be achieved. The Turkish delegation sincerely shares the natural sensitivity and desire of our Arab neighbours which would make that element of time as short as possible and would see Palestine achieve independence in the very near future.

The CHAIRMAN: That closes the list of speakers.

Mr. JAMALI (Iraq): I asked for the privilege of speaking immediately after the representative of Poland. It seems my name was not taken down.

The CHAIRMAN: I am very sorry. I do not have your name here; no doubt the mistake is mine. I should be very glad to hear you now.

Mr. JAMALI (Iraq): You will have to do something about preserving our rights and giving us our chance to speak.

The CHAIRMAN: I think you have been given all your rights of speech, and you will be given your right of speech now.

Mr. JAMALI (Iraq): Thank you very much.

I had no intention of speaking at this stage, but the representative of Poland inspired me with a few words and I thank him for the frankness with which he treated the subject. It leaves me quite free to present the other point of view very simply.

We are just beginning to face the real issue, and I do hope the members of the Committee realize there is a real issue and a very serious one. The whole matter, to me, rests on the realization that there are aggressive intentions directed at a part of the Arab world.

I wish to share the sympathy shown by my Polish colleague for the Jews and their sufferings, and I also commend the measures being taken recently in Poland to preserve the rights and protect the lives of the Jews there. But I do wish to make it very clear that supporting the national aspirations of the Jews means very clearly a declaration of war, and nothing less. It is a declaration of war by one people against another.

All peoples in the world today have their national aspirations, but their national aspirations should not be realized at the expense of

l'appui des délégations du Royaume-Uni et des Etats-Unis, il est proposé que l'indépendance de la Palestine soit l'objectif final de tout plan concernant l'avenir de ce pays.

On doit se féliciter qu'à la suite des débats au sein du Bureau et de l'Assemblée, les deux points de vue se soient considérablement rapprochés à la Première Commission. Il apparaît maintenant que la différence essentielle réside dans l'époque à laquelle l'indépendance devra se réaliser. La délégation turque s'associe sincèrement au désir et au sentiment bien naturels exprimés par ses voisins arabes de voir réduire ce temps au minimum et de voir la Palestine acquérir son indépendance dans un avenir très rapproché.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La liste des orateurs est épuisée.

M. JAMALI (Irak) (*traduit de l'anglais*): J'avais demandé de prendre la parole après le représentant de la Pologne. Il semble que mon nom n'ait pas été inscrit.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vous en demande pardon. Votre nom ne figure pas sur ma liste; c'est sans doute de ma faute. Je serai très heureux de vous entendre immédiatement.

M. JAMALI (Irak) (*traduit de l'anglais*): Il vous faudra veiller au maintien de nos droits et à nous donner la possibilité de nous faire entendre.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je ne crois pas qu'on vous en ait jamais privé et je vous invite à prendre la parole.

M. JAMALI (Irak) (*traduit de l'anglais*): Je vous en remercie vivement.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole à cette phase des débats, mais la déclaration du représentant de la Pologne me pousse à dire quelques mots. Je le remercie de la franchise avec laquelle il a traité son sujet; elle me donne la liberté de présenter en toute simplicité l'autre côté de la question.

Nous ne faisons qu'aborder le problème véritable et j'espère vivement que les membres de la Commission se rendent compte de son importance réelle et de sa gravité. Toute la question, à mon sens, repose sur le fait qu'il faut comprendre que des intentions agressives sont dirigées contre une partie du monde arabe.

Je tiens à déclarer que je partage la sympathie qu'éprouve mon collègue de Pologne pour les Juifs et pour leurs souffrances, et que j'approuve également les mesures prises récemment en Pologne pour maintenir les droits et protéger la vie des Juifs en ce pays. Mais je tiens à déclarer sans ambages que l'appui donné aux aspirations nationales des Juifs revient tout net à une déclaration de guerre et rien de moins, une déclaration de guerre d'un peuple à un autre.

Aujourd'hui, tous les peuples du monde ont leurs aspirations nationales, mais celles-ci ne doivent pas se réaliser au préjudice des autres

other peoples' national aspirations. The people who lived in Palestine over two thousand years ago—and that, but for a period—are not entitled to have national aspirations to lands which are inhabited by other people today.

If we permit national aspirations to develop by means of false education, we can easily develop such national aspirations everywhere and cause people to think of their past homelands and to educate their youth and the public to go back and conquer lands which may well be the object of the national aspirations of other peoples.

This is actually the point at issue. We believe the principles of the Charter entitle all peoples everywhere to feel secure in their own homes, without somebody else from outside cherishing national aspirations to those places.

We are here working in the Committee on political and Security questions, and our first aim should be that of peace and security. We cannot guarantee that peace and security unless we guarantee the right of all peoples in all countries to live peacefully in their homes and to be entitled to the principles of justice, democracy, and self-determination.

If there are national aspirations in certain quarters, those national aspirations should be so formulated and directed as not to be at the expense of other peoples. They should be directed to places which are available and where no opposition exists. Taking the small land of Palestine, which has its Arab quality and character, and bringing in people there and making them a majority, thereby creating a State of people coming from abroad, is certainly a matter of aggression and a matter of war which, in normal times, cannot be solved except by fighting.

This is actually an invitation to fighting. That is what I should like to submit to this Committee. We cannot impose, and the spirit of the Charter does not permit us to impose, the immigration of people on lands where peace is absent and where neighbouring States are endangered by that immigration.

I think the decision of the General Assembly of 15 December last was very clear on the issue that displaced persons could be taken to lands where the populations did not object and where neighbouring States presented no difficulty. In this case, the situation is very clear. Here is a desire, freely and frankly expressed, of one people to come to another people and turn the latter's majority into a minority, and thus dominate that part of the world. If this is not a violation and a means of aggression, I do not know what "aggression" means.

That is why the only way out—the only way which is in accordance with the Charter and with the spirit of the United Nations—is to re-

peuples. Les peuples qui ont vécu en Palestine il y a plus de deux mille ans — cela d'une façon passagère — n'ont pas le droit de formuler des aspirations nationales à l'égard du territoire habité aujourd'hui par un autre peuple.

Si nous laissons une éducation faussée favoriser le développement d'aspirations nationales, nous risquons d'en provoquer partout et d'amener certaines nations à inculquer à leur jeunesse et à leur peuple le désir de retourner à leur pays d'origine pour y conquérir des territoires qui pourraient bien faire l'objet des aspirations d'autres peuples.

Tel est en fait le problème. Nous sommes convaincus que les principes de la Charte garantissent à tous les peuples de tous les points du globe la sécurité dans leurs pays, et éliminent la crainte que d'autres peuples de l'extérieur ne nourrissent des aspirations nationales à l'égard de ces territoires.

Nous travaillons ici à la Commission des questions politiques et de la sécurité, et notre premier objectif doit être la paix et la sécurité. Nous ne pouvons les garantir si nous ne garantissons à tous les peuples de tous les pays le droit de vivre en paix chez eux et de se prévaloir des principes de la justice, de démocratie et du droit de disposer librement d'eux-mêmes.

Si des aspirations nationales se font jour en certaines parties du monde, elles doivent être formulées et s'exercer sans porter préjudice à d'autres peuples. Elles doivent s'orienter vers des régions disponibles où elles ne rencontreraient pas d'opposition. Si l'on prend le territoire réduit de la Palestine, de caractère et de physionomie arabes, et si l'on y introduit une population qui va y former une majorité, on crée ainsi un Etat formé d'éléments venus de l'extérieur. C'est là, sans aucun doute, un acte d'agression, un fait de guerre qui, en temps normal, ne peut se résoudre que par les armes.

Cet état de choses est bien une provocation au combat. C'est ce que je veux souligner devant la présente Commission. Nous ne pouvons, et l'esprit de la Charte ne nous le permet pas, imposer l'immigration d'un peuple en des territoires dont la paix est absente et où les Etats avoisinants sont mis en danger par cette immigration.

J'estime que la décision de l'Assemblée générale en date du 15 décembre dernier a été très nette au sujet des personnes déplacées qui pourraient immigrer vers des territoires dont la population indigène n'élèverait pas d'objection et où les Etats avoisinants ne feraient pas de difficulté. Dans le cas qui nous occupe, la situation est très claire. Nous nous trouvons en présence d'un peuple qui exprime spontanément et franchement le désir de s'installer chez un autre peuple et de transformer en minorité la majorité que représente celui-ci, pour devenir ainsi le maître de cette région du monde. Si ce n'est pas là une violation ou un acte d'agression, je ne sais ce que signifie le mot "agression".

C'est pourquoi la seule solution — la seule qui soit conforme à la Charte et à l'esprit des Nations Unies — est de respecter les principes

spect the underlying principles of the Charter, namely, those of justice, democracy, and self-determination. The peace we want for Palestine is that peace derived from justice, democracy, self-determination, and nothing else.

With regard to the idea of independence which has been included in the terms of reference, I wish to make it very clear that the way the terms have been put is quite prejudicial. The word "ultimate"¹ itself which has been suggested, shows that some quarters are not ready to recognize the fundamental principles of democracy, self-determination, and justice. They are, at least unconsciously, apparently not ready or willing to admit these facts.

In this connexion I wish to associate myself with all that has been said by the representative of Syria. We believe that nothing but the principles of the Charter, nothing but the spirit and purposes of the United Nations, can settle the question of Palestine. In that, we ask for a Palestine that will have a democratic rule, in which all people will live together in peace, and where no aggressive intentions exist.

We cannot accept immigration which, as is understood very clearly, has no intention behind it other than that of making a minority a majority and the dominating of the country. That is fundamentally contrary to the principles of peace and justice in the Middle East.

I should also like to say we cannot support or adhere to any plan which might lead to the creation of a foreign bridgehead in the Arab world. The Jews already in Palestine can live very peacefully with us and co-operate, provided they give up their aggressive political intentions.

I must submit that our history with the Jews has been a very clear one and a very friendly one. It is only in recent times that Zionism has begun to poison the atmosphere. I think that throughout the history of the Middle Ages and onward, you find great Jews who contributed to our civilization. We worked together. But when they were there, they were not dominating and they did not come with the intention of domination.

After the First World War, Armenians came to our country and lived with us very peacefully, and became excellent citizens. We had abundant expressions of thanks and gratitude for the way we treated our guests, but they did not come to us with the idea of creating a political State, nor with the idea of becoming a majority and dominating.

In conclusion, I wish to support my Syrian colleague by stating that immigration of any sort into Palestine, without the consent of the people, without the consent of the original inhabitants, is contributing to injustice and to the destruction of peace, and it is conducive to war and conflict. I wish to state here that no Arab who is self-

fondamentaux de cette Charte, à savoir, les principes de justice, de démocratie et de libre disposition. La paix que nous voulons pour la Palestine est celle qui découle de ces principes, et rien autre chose.

A propos de l'idée d'indépendance introduite dans le mandat de la commission, je voudrais montrer que la manière dont ce mandat a été rédigé est fort désavantageuse. Les termes "but ultime"¹ eux-mêmes, qui ont été proposés, montrent que certaines parties ne sont pas prêtes à reconnaître les principes fondamentaux de démocratie, de justice et de libre disposition. Elles ne semblent pas être, au moins en apparence, encore prêtes à admettre ces faits.

A cet égard, je désire m'associer aux déclarations précédentes du représentant de la Syrie. Nous estimons que seuls les principes de la Charte, seuls l'esprit et les buts des Nations Unies pourront régler la question palestinienne. En conséquence, nous demandons une Palestine où régnerait un ordre démocratique où tous les peuples vivraient ensemble en paix, et d'où toute intention aggressive serait bannie.

Nous ne pouvons accepter une immigration qui, comme on peut aisément s'en rendre compte, ne recèle d'autre intention que celle de transformer la minorité en majorité et lui permettre de dominer le pays; une telle tentative est essentiellement contraire aux principes de paix et de justice dans le Moyen Orient.

Je tiens à déclarer également que nous ne pouvons donner notre appui ni notre adhésion à un plan qui pourrait conduire à la création d'une tête de pont étrangère dans le monde arabe. Les Juifs qui se trouvent déjà en Palestine peuvent vivre en paix et coopérer avec nous, pourvu qu'ils renoncent à leurs intentions politiques agressives.

Je dois ajouter que nos relations, historiquement parlant, avec les Juifs ont été très nettement amicales. Ce n'est qu'assez récemment que le sionisme a commencé à empoisonner l'atmosphère. A travers toute l'histoire du moyen âge et des siècles suivants, on trouve, je crois, de grandes figures juives qui ont apporté leur contribution à notre civilisation. Nous avons travaillé ensemble. Mais, en ce temps-là, ils n'étaient pas les maîtres, et ne venaient pas dans le pays afin de le devenir.

Après la première guerre mondiale, un certain nombre d'Arméniens vinrent dans notre pays, y vécurent en paix avec nous et devinrent d'excellents citoyens. Nous avons reçu de nombreux témoignages de gratitude et de remerciement de la manière dont nous avons traité nos hôtes, mais ceux-ci n'étaient pas venus chez nous avec l'idée d'y établir un Etat politique, ni d'y constituer la majorité et d'y faire la loi.

En conclusion, je désire appuyer mon collègue de Syrie en déclarant que toute immigration en Palestine s'effectuant sans le consentement de la population, sans le consentement de la population indigène, constitue une injustice et un attentat contre la paix, et peut engendrer un conflit et la guerre. Je tiens à déclarer qu'aucun

¹ Paragraphe 5 (c), document A/C.1/171.

¹ Paragraphe 5 c) du document A/C.1/171.

respecting and who is true to his national aspirations will ever be ready to subscribe to a Jewish State, no matter what its size or shape shall be.

The CHAIRMAN: If the Committee agrees, I now propose to declare the general discussion on document A/C.1/171 closed. If that is agreed, when we assemble at 3 o'clock, we shall hear the answers to the questions addressed to the Arab Higher Committee, and give the Jewish Agency and the Arab Higher Committee an opportunity to make short statements on document A/C.1/171, if they so desire. Then we shall consider this document paragraph by paragraph beginning with the preamble and voting on the paragraphs in turn. Eventually, I hope before the afternoon is over to vote on the document as a whole.

Mr. AUSTIN (United States of America): A parliamentary inquiry. Does this last announcement of the Chair exclude the possibility of offering amendments and discussing them?

The CHAIRMAN: No, I would suggest to the representative of the United States that as we consider this document paragraph by paragraph, it is within the rights of any member of the Committee—and indeed the representative of Poland has already suggested that he intends to do so—to offer amendments to particular paragraphs on which we will vote as well as on the paragraphs which already appear in the document.

Mr. STOLK (Venezuela) (*translated from Spanish*): Mr. Chairman, I should like to know if the paragraph relating to the composition of the committee is also to be considered this afternoon?

The CHAIRMAN: No, paragraph 1 in this document that has to do with the constitution of the committee will not be considered at all; it will be discussed separately after we have disposed of the other paragraphs.

Mr. ASAF ALI (India): May I request you to set a time-limit for the reception of proposed amendments? Otherwise, we shall never finish our work. Let us say that all amendments received by 2.30 p. m. will be relevant and will be admissible, and none others. We have the document before us, and if any member wants to propose an amendment, let him write it out and send it in.

The CHAIRMAN: I think that is a very helpful suggestion, and if the Committee agrees, we might decide that amendments to be considered in relation to the particular paragraph should be submitted in writing to the Chair by 3 o'clock this afternoon. Is that agreed?

Arabe qui se respecte et qui reste fidèle à ses aspirations nationales ne voudra jamais souscrire à l'établissement d'un Etat juif, quelles qu'en soient les dimensions ou la forme.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si les membres de la Commission sont d'accord, je propose de clore la discussion relative au document A/C.1/171. Sauf objection de votre part, lorsque nous nous réunirons à 15 heures pour entendre les réponses aux questions adressées au Haut Comité arabe, nous donnerons à l'Agence juive et au Haut Comité arabe l'occasion de faire, s'ils le désirent, de brèves déclarations relatives au document A/C.1/171. Puis, nous passerons à l'examen de ce document, paragraphe par paragraphe, en commençant par le préambule et en mettant les différents paragraphes aux voix à tour de rôle. J'espère qu'en fin de journée nous pourrions voter sur l'ensemble du document.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Permettez-moi de poser une question sur une motion d'ordre. Cette déclaration du Président exclut-elle la possibilité de présenter des amendements et de les discuter?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Non. Je propose au représentant des Etats-Unis que, pendant l'examen de ce document, paragraphe par paragraphe, tous les membres de la Commission aient le droit — et en fait le représentant de la Pologne a déjà laissé entendre qu'il se proposait d'en user — de présenter à certains paragraphes, ainsi qu'aux paragraphes déjà mentionnés dans le document, des amendements que nous mettrons aux voix.

M. STOLK (Venezuela) (*traduit de l'espagnol*): Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir me dire si nous allons également examiner cet après-midi le paragraphe relatif à la composition de la commission.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Non, le paragraphe 1 du document qui a trait à la constitution de la commission ne sera pas examiné; il fera l'objet d'une discussion à part lorsque nous en aurons fini avec les autres paragraphes.

M. ASAF ALI (Inde) (*traduit de l'anglais*): Pourrais-je vous demander de fixer une heure limite pour la présentation des projets d'amendements? Si on ne prend pas cette mesure, nous ne viendrons jamais à bout de notre tâche. Disons par exemple que seuls les amendements reçus avant 14 h. 30 seront pris en considération. Nous avons le document sous les yeux; si certains membres désirent proposer des amendements, ils peuvent le faire par écrit.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): C'est là, me semble-t-il, une très bonne idée, et, si les membres de la Commission sont d'accord, nous pourrions décider que tout amendement à un paragraphe devra être soumis par écrit à la Présidence, aujourd'hui avant 15 heures. Etes-vous d'accord, Messieurs?

Mr. MALIK (Lebanon): I think that what the representative of India has just said is indeed helpful. On the other hand, you cannot make a hard and fast rule whereby you prevent anyone from suggesting changes in the text while you are actually discussing it. Therefore, I think, while the suggestion appears helpful, there will be changes later when we study the document paragraph by paragraph, and everyone should submit what he has in mind. Then it will be voted on. I do not see any advantage to setting a time-limit now.

The CHAIRMAN: Of course, it would be helpful if by 3 o'clock we could have any amendments in writing that are to be proposed this afternoon. It is quite true that as we discuss a paragraph, if any member wishes to put "and" for "or" or make any amendment, he has the right to do so and he cannot be prevented from doing so without the unanimous decision of the Committee. It would be most helpful if we could get amendments in writing by 3 o'clock.

Mr. MALIK (Lebanon): Yes, but it may not be just to change the words "and" for "or"; it may be for even more significant words. And I would beg your forbearance to allow that possibility even beyond 3 o'clock.

The CHAIRMAN: I leave it in the hands of the Committee. There must come a time, I suppose, when new proposals or amendments have to be concluded; otherwise, we may never finish.

Mr. ENTEZAM (Iran) (*translated from French*): I must confess that I have a great weakness for compromises. I think there may be two ways in which to deal with this question of amendments. Some of the amendments are designed to affect the substance of the question and as far as these are concerned I quite agree with your proposal that they should be submitted in writing before 3 p.m. today. If, however, in the course of the discussion, small amendments are submitted dealing not with substance, but rather with form (points of drafting), I think you should leave yourself free to admit them while the discussions are in progress.

The CHAIRMAN: Does the Committee agree with the very helpful suggestion from the representative of Iran, that amendments of substance should be in writing and in the hands of the Chair by 3 o'clock, whereas it will be open to any member, during the discussion of the paragraphs, to submit amendments of form from the floor?

Mr. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombia): I am afraid that if we hear the *exposé* of the Arab representative this afternoon, we cannot eliminate any possibility of introducing amendments of substance until we have heard him, because the object of his presence here is to help us draft the terms of reference. Therefore, if we close

M. MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): L'idée du représentant de l'Inde est certes très bonne; cependant, nous ne pouvons, par une règle inviolable, empêcher qu'il y ait de proposer des modifications au moment de la discussion du document, paragraphe par paragraphe. C'est alors que chacun pourrait désirer exposer sa manière de voir. Il faudra ensuite mettre la question aux voix. Je ne vois pas l'avantage qu'il y aurait à fixer dès maintenant une heure limite.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il est bien évident que nous aurions intérêt à ce que les projets d'amendements de cet après-midi nous soient présentés par écrit avant 15 heures. Il est tout à fait exact que, pendant que nous discuterons d'un paragraphe, si l'un des membres désire remplacer "ou" par "et" ou soumettre un amendement, il en aura le droit et ne pourra en être empêché sans la décision unanime de la Commission. Il serait très utile que nous soyons saisis de ces projets par écrit avant 15 heures.

M. MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Certes, mais il peut se faire que les modifications portent sur des termes plus importants qu'une simple conjonction. Et je voudrais vous demander de laisser cette latitude aux membres, même après 15 heures.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La décision appartient à la Commission. Il faut cependant prévoir une limite pour la remise des nouveaux projets d'amendements; autrement, nous n'en finirons jamais.

M. ENTEZAM (Iran): Je dois avouer que j'ai une grande faiblesse pour les compromis. En ce qui concerne cette question des amendements, je considère que deux possibilités peuvent se présenter. Certains sont de nature à modifier le fond de la question. Pour ceux-ci, je suis entièrement d'accord avec votre proposition: ces amendements doivent être présentés par écrit avant 15 heures, aujourd'hui. Mais si, au cours de la discussion, nous sommes saisis de petits amendements qui ne visent pas le fond, mais plutôt la forme (des amendements d'ordre rédactionnel), j'estime que vous devriez pouvoir les accepter au cours de la discussion elle-même.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les membres de la Commission approuvent-ils l'excellente idée du représentant de l'Iran, tendant à ce que les membres présentent par écrit les amendements de fond à la Présidence avant 15 heures, et permettent que l'on présente des amendements de forme au cours de la discussion des paragraphes.

M. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Je crains que si nous entendons l'*exposé* du représentant arabe cet après-midi, nous ne puissions nous abstenir de présenter des amendements sur le fond après l'avoir entendu, puisque la raison même de sa présence ici est de nous aider à formuler le mandat. C'est

the discussion, anything he might say this afternoon would not be allowed to be included in the terms of reference. I therefore suggest that if there is anything ready up to now, it should be submitted by 3 o'clock.

Secondly, in the course of the detailed discussion, once we have heard the Arab representative, an amendment may be introduced, and if we have very long discussions, there is always the possibility of asking for the closure of the debate on this particular point.

The CHAIRMAN: I think we might finish this discussion now. It is obvious that some members of the Committee wish to produce amendments. If they can produce them in writing by 3 o'clock, it would be helpful. But in view of the fact that further statements are to be heard from the Arab Higher Committee and probably from the Jewish Agency, we must reserve the right of all members to produce amendments after hearing those statements. I would hope that we need not have a long discussion on any amendment. I would also point out that it is always within the right of any member of the Committee to move the closure of the debate.

The Committee is adjourned until 3 o'clock.

The meeting rose at 1.10 p.m.

FIFTY-FIFTH MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Monday,
12 May 1947, at 3 p.m.*

Chairman: Mr. L. B. PEARSON (Canada).

12. Continuation of the discussion on constituting and instructing a special committee to prepare for the consideration of the question of Palestine at the second regular session (document A/C.1/136)

The CHAIRMAN: Before we begin the business of the afternoon, I think I should read to the Committee a telegram which has just been received, addressed to the Secretary-General and to myself. It reads as follows:

"Desire record earnest protest failure affording hearing to New York executive representing world-wide religious Judaism STOP This undeserved discrimination against religious Jewish people contrary Charter United Nations STOP Please present this protest relative Committee STOP—AGUDAS ISRAEL WORLD ORGANIZATION"

The representative of the Arab Higher Committee, if the members of the Committee agree, will now give the replies of that Committee to the questions addressed to it the other day. Mr. Ghouri, the floor is yours, if you wish to deal

ainsi que si nous décidons de clore la discussion, ses déclarations éventuelles de cet après-midi ne pourront affecter le mandat. Je vous propose en conséquence que, si des amendements sont prêts dès maintenant, ils soient soumis avant 15 heures.

En second lieu, au cours de la discussion de détail, qui suivra la déclaration du représentant arabe, nous pourrions introduire nos amendements et, si les discussions se prolongent, il nous restera la possibilité, de demander la clôture des débats à ce point-là.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous pourrions, je crois, clore la séance dès maintenant. Il est évident que certains membres de la Commission désirent présenter des amendements. S'ils pouvaient le faire par écrit avant 15 heures, ce serait très avantageux. Mais, d'autres déclarations devant être faites par le Haut Comité arabe et, probablement, par l'Agence juive, il nous faut réserver à tous les membres le droit de présenter des amendements après avoir entendu ces exposés. J'ose espérer que nous n'aurons pas besoin d'une très longue discussion à cet égard. Je désire également faire remarquer que tous les membres de la Commission ont toujours le droit de demander la clôture des débats.

La Commission se réunira de nouveau à 15 heures.

La séance est levée à 13 h. 10.

CINQUANTE-CINQUIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le lundi
12 mai 1947, à 15 heures.*

Président: M. L. B. PEARSON (Canada).

12. Suite de la discussion relative à la création d'une commission spéciale chargée de préparer l'examen de la question palestinienne par l'Assemblée lors de sa deuxième session ordinaire et au mandat de cette commission (document A/C.1/136)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant que nous commençons nos travaux, je crois devoir donner lecture à la Commission du télégramme qui vient d'arriver et qui est adressé au Secrétaire général et à moi-même. En voici le texte:

"Tenons à protester énergiquement contre refus d'entendre le représentant à New-York des adeptes du judaïsme du monde entier STOP Cette discrimination imméritée au préjudice de ceux qui professent la religion juive contraire à la Charte des Nations Unies STOP Prière transmettre cette protestation à Commission intéressée STOP—ORGANISATION MONDIALE AGUDAS ISRAËL."

Le représentant du Haut Comité arabe va maintenant, si les membres de la Commission y consentent, donner les réponses de son Comité aux questions qui lui ont été posées l'autre jour. La parole est à M. Ghouri, s'il veut donner ces